

**CONVENTION SUR
LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE**

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/6/16/Add.1
18 janvier 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFÉRENCES DES PARTIES A LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
Sixième réunion
La Haye, 7-19 avril 2002
Point 20 de l'ordre du jour provisoire*

**PROJET DE BUDGET DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONVENTION POUR
L'EXERCICE 2003-2004**

Note du Secrétaire exécutif

Addendum

ACTIVITES DE PROGRAMME ET DE SOUS-PROGRAMME ET RESSOURCES REQUISES**INTRODUCTION**

1. Le présent document décrit les besoins en ressources du Secrétariat pour entreprendre le programme de travail pour la période biennale 2003 - 2004. Il fournit, par ailleurs, des détails sur le budget proposé qui est actuellement soumis à la sixième réunion de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/6/16). L'information qui y figure représente les meilleures estimations du Secrétariat sur les priorités d'action dans les deux années à venir; ce travail demeure "en cours" et évoluera à la lumière des développements ultérieurs du processus de la Convention.
2. Le document se divise en sections correspondant aux programmes et sous-programmes décrits au tableau 1 du document UNEP/CBD/COP/6/16. L'information sur les activités de programme est présenté sur un gabarit standard. Le tableau ci-dessous explique le gabarit adopté. On trouvera à l'annexe une explication des abréviations utilisées dans ce document.
3. Les activités réalisées dépendent aux demandes et aux priorités. Des informations plus détaillées sur les éléments du tableau sont disponibles sur demande. Des descriptions détaillées seront données, en temps opportun, aux Parties et aux Gouvernements intéressés par ces activités et leurs financements supplémentaires.
4. La section de gestion globale de chaque programme comprend les ressources, autres que le personnel, allouées sur le budget principal du programme en tant qu'ensemble. Il s'agit ici de divers éléments de dépense comme les consultants, les voyages, les réunions des experts et les équipements. Ceci pour déclarer que la responsabilité de ces décisions est entre les mains du directeur du programme et

* UNEP/CBD/COP/6/1 et Corr./Rev.1.

du Comité de gestion du Secrétariat. Le Secrétariat a été organisé dans cette orientation pour le doter d'un certain degré de souplesse pour répondre effectivement aux besoins du processus. La section sur la gestion générale comprend, en outre, une description des principaux liens externes avec lesquels le programme aura un contact étroit pour réaliser les activités décrites. Comme le mandat de toutes ces activités de gestion est l'Article 24 de la Convention, par souci de concision la section sur le « mandat » n'a pas été incluse dans la section de gestion générale de chaque programme individuel.

I. EXPLICATION DU GABARIT UTILISÉ DANS LE BUDGET DE PROGRAMME PROPOSÉ

Tâches	Une brève description des principales responsabilités assignées au programme/sous-programme.
Résultats escomptés	Les buts qui auront été atteints à la fin de l'exercice. <i>Mandat:</i> Articles de la Convention et décisions de la Conférence des Parties qui définissent le mandat de chaque but. <i>Moyens:</i> Les activités qui seront entreprises afin d'atteindre ce but. <i>Résultats:</i> Les produits que les activités réaliseront.
Postes approuvés Nouveaux postes demandés	Postes déjà approuvés par la Conférence des Parties et nouveaux postes demandés dans le budget permanent pour garantir la réalisation des résultats escomptés.
Ressources extérieures au budget permanent	Ressources qui seront recherchées auprès d'autres sources de financement supplémentaire pour soutenir les activités et les projets entrant dans les activités du programme/sous-programme.

II. TABLEAUX RECAPITULATIFS PAR PROGRAMMES DE TRAVAIL

A. *Direction exécutive et gestion (DEG)*

Tâches	Responsabilité générale de la mise en œuvre des tâches assignées au Secrétariat aux termes de la Convention et du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques; réactivité aux besoins des organes subsidiaires de la Convention et du Protocole; analyse des questions politiques émergentes; coordination de la représentation du Secrétariat dans les forums internationaux; promotion et entretien des liens et partenariats appropriés avec les organisations et processus internationaux compétents; gestion effective et collégiale et bon fonctionnement du Secrétariat; et fourniture des fonctions d'enregistrement et de courrier à l'ensemble du Secrétariat.
---------------	--

<p>Résultats escomptés</p>	<p>1. <i>COP, SBSTTA, autres organes subsidiaires et leurs bureaux reçoivent avis et orientations en temps opportun.</i></p> <p>Moyens: Supervision de la préparation de toute la documentation, y compris la documentation de session, destinée à la COP et à d'autres organes de la Convention et du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques; coordination des contributions des autres programmes; organisation; service des réunions des Bureaux de la Convention et du Protocole; fourniture d'avis et de mémoire; orientations aux programmes du Secrétariat et son personnel.</p> <p>Résultats: Décisions, documentation, calendriers et emplois du temps de travail; notes et opinions; et rapports.</p>
	<p>2. <i>Les organes de la Convention et du Protocole reçoivent les services et le soutien nécessaires pour la convocation de sessions et réunions officielles.</i></p> <p>Moyens: Supervision de la préparation des installations de conférences; supervision de la reproduction et de la distribution de la documentation pour les organes de la Convention et du Protocole; mobilisation d'équipes pour assistance temporaire. Conclusion, à temps, d'accords avec les Gouvernements Hôtes pour assurer la fourniture adéquate des moyens logistiques et des conditions administratives. Rassemblement des ressources financières nécessaires à la tenue des réunions.</p> <p>Résultats: Réunions bien organisées, et la documentation requise remise aux organes de la Convention et du Protocole dans les délais.</p>
	<p>3. <i>La participation des Gouvernements et des observateurs aux sessions des organes de la Convention et du Protocole est bien gérée.</i></p> <p>Moyens: Supervision de l'accréditation et de l'inscription des délégués; tenue des coordonnées; supervision de la délivrance des invitations à nommer les participants financés.</p> <p>Résultats: Délégués accrédités, inscrits et, le cas échéant, financés; base de données des contacts.</p>
	<p>4. <i>Présentation des programmes zonaux du Secrétariat et coordination effective avec, et représentation auprès, d'autres organisations et structures compétentes des Nations unies.</i></p> <p>Moyens: Elaboration du programme de travail à long terme du Secrétariat mettant l'accent sur les questions qui nécessitent la coordination inter-programmes et les arrangements de coopération avec le Secrétariat et les organisations et structures compétentes.</p> <p>Résultats: Elaboration d'une politique pour la planification stratégique, en établissant des liens entre programmes et mise en œuvre au sein du Secrétariat, l'intégration effective du programme de travail de CBD dans ceux des organisations et agences internationales compétentes, comme il conviendra, et la coopération concrète avec ces agences et organismes pour promouvoir les complémentarités, les liens et les synergies.</p>

	<p>5. <i>Communiquer de manière effective les points de vue des Parties aux organisations internationales compétentes, conférences et autres manifestations et intégrer les informations provenant de ces processus dans les processus de la Convention et du Protocole, selon qu'il convient.</i></p>
	<p>Moyens: Correspondance; convocation de réunions et consultations avec les chefs des autres Secrétariats de Conventions, programmes et organisations; participation et interventions aux réunions pertinentes; préparation de contributions écrites et cohérentes.</p> <p>Résultats: Amélioration de la base d'information des organes de la Convention et du Protocole et des processus associés; un meilleur échange des informations pertinentes entre les organes de la Convention et du Protocole, le Secrétariat et les organisations internationales compétentes.</p>
	<p>6. <i>Le Secrétariat est géré de façon efficiente et effective, et de manière à optimiser sa capacité à satisfaire les besoins des organes de la Convention.</i></p>
	<p>Moyens: Recrutement de chargés de programme et du personnel; organisation, présidence et secrétaire du Comité de gestion du Secrétariat; assurer la coordination entre les programmes; superviser les procédures et politiques financières et de ressources humaines du Secrétariat, conformément aux règlements des Nations unies et en superviser l'application; promotion de la circulation de l'information dans le Secrétariat, en convoquant des réunions du personnel, par exemple; redéployer les ressources humaines et financières pour répondre aux besoins et aux priorités en mutation.</p> <p>Résultats: Ressources du Secrétariat bien gérées; un personnel compétent et motivé.</p>
	<p>7. <i>L'information arrivant et partant du Secrétariat est gérée et repérée de manière effective.</i></p>
	<p>Moyens: Enregistrement, repérage et suivi de la correspondance; tenue du système de classement de la correspondance; tenue du système de gestion des documents.</p> <p>Résultats: Réponse à temps à la correspondance; archivage électronique de la correspondance référencé; archive de tous les dossiers de correspondance du Secrétariat.</p>
	<p>8. <i>L'activité du Secrétariat est financée de manière adéquate, obtenant notamment les financements volontaires pour les activités approuvées de la Convention et Protocole.</i></p>
	<p>Moyens: Préparation d'un budget de programme capable d'anticiper les besoins des organes de la Convention et du Protocole; recherche de contributions aux fonds de contributions volontaires de la Convention pour les activités supplémentaires approuvées (BE) et la participation des Etats-Parties en développement (BZ); supervision de la préparation des projets des activités supplémentaires.</p> <p>Résultats: Contributions adéquates aux fonds de contributions volontaires de la Convention.</p>

	<p>9. <i>Elaboration du Plan stratégique pour la Convention et le SBSTTA</i></p> <p>Moyens: Demander et résumer les contributions des Parties; préparer un projet de Plan stratégique conformément aux orientations des Parties et de la COP; liaison avec les bureaux de la COP et du SBSTTA.</p> <p>Résultats: Communication à la COP 6 d'un projet de Plan stratégique pour la Convention.</p>
	<p>10. <i>Mobilisation des ressources pour traiter les questions émergentes selon le besoins</i></p> <p>Moyens: Identifier les tâches et répartir les responsabilités pour action et suivi au sein du Secrétariat sur les questions qui surviennent pendant la période intersessions au niveau des organes subsidiaires.</p> <p>Résultats: Les orientations provisoires des organes subsidiaires sont appliquées afin de consolider les préparatifs des réunions de la COP.</p>
Liens extérieurs	Le Directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement et les hauts responsables des Nations unies; ministres et autres chefs de délégations; les représentants gouvernementaux; autres secrétariats de conventions; principaux intervenants universitaires et non gouvernementaux.
Postes approuvés	Secrétaire exécutif (ASG) (promu de D2); Chargé de programme, Affaires inter-agences et coordination de programme (P-5); Adjoint spécial du Secrétaire exécutif (P-3) (sera promu en P4); Secrétaire SG; Adjoint à l'information SG; Adjoint à la recherche SG; Assistant EDM - SG.
Ressources requises	<p>1. Salaires personnel: 2003: \$601,200 2004: \$625,000</p> <p>2. Réunions du Bureau de la COP: 2003: \$ 54,000 2004: \$ 56,700</p> <p>3. Consultants: 2003: \$ 20,000 2004: \$ 21,000</p> <p>4. Voyages d'affaires: 2003: \$125,000 2004: \$131,300</p> <p>5. Assistance temporaire et heures supplémentaires: 2003: \$ 7,700 2004: \$ 8,100</p>
Ressources extérieures au budget permanent	Fonds de contributions BZ Réunions régionales pour COP 7 – participation des pays en développement 2004: \$300,000

B. Questions scientifiques, techniques et technologiques (STTM)

(a) Gestion générale

Tâches	Gestion du programme STTM: coordination du soutien au SBSTTA et à la COP sur les questions pertinentes; représentation du Secrétariat à l'extérieur, surtout sur les questions scientifiques et techniques; facilitation du flux d'information scientifique dans le processus de la Convention et collaboration avec les organismes scientifiques pour assurer l'arrivée de l'information aux Parties en temps opportun et de manière effective.
Résultats escomptés	<p>1. <i>Les ressources financières et humaines du programme STTM sont bien coordonnées.</i></p> <p>Moyens: Coordination entre les Chargés de programmes par le biais de réunions et de la documentation; liaison et coordination avec d'autres programmes et le personnel du Secrétariat; liaison et coordination avec les organismes scientifiques et techniques, les réseaux et les processus.</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Priorités identifiées et le travail des différents sous-programmes coordonné pour assurer des stratégies et des approches intégrées et pluridisciplinaires au niveau national et international; 2. Meilleure utilisation des connaissances et expériences acquises dans les différents domaines et secteurs thématiques; 3. Complémentarités entre les domaines de programmes thématiques et intersectoriels et leurs constituants identifiés et développés; et 4. Programmes de travail formulés pour les questions nouvelles et émergentes telles qu'identifiées par la COP.
	<p>2. <i>Assistance dans la fourniture au SBSTTA et son Bureau du soutien et de la documentation nécessaires à leur bon fonctionnement.</i></p> <p>Moyens: Préparation des documents et contributions techniques destinés au SBSTTA; coordination des contributions des autres programmes du Secrétariat; organisation et service des réunions du Bureau du SBSTTA; fourniture d'informations à la Présidence et la mise des ressources du Secrétariat à la disposition de la Présidence et des Parties selon la demande.</p> <p>Résultats: Une documentation de haute qualité et fournie dans les délais aux réunions du SBSTTA et de son Bureau.</p>
	<p>3. <i>Activités avec d'autres organisations compétentes dans les questions scientifiques, techniques et technologiques intéressant la Convention</i></p> <p>Moyens: Maintenir les liens avec d'autres organismes scientifiques d'autres conventions et organisations, participer à d'autres réunions scientifiques et techniques, selon qu'il conviendra; fournir des contributions scientifiques et techniques aux conférences, séminaires et ateliers de travail.</p> <p>Résultats: Un soutien scientifique et technique renforcé entre le Secrétariat et les manifestations et processus pertinents.</p>

	<p>4. <i>Organisation des groupes de liaison selon le besoin</i></p> <p>Moyens: Consulter avec le Secrétaire exécutif sur la nécessité de groupes de liaison, identifier les participants et les organisations compétentes; préparer la documentation et procéder aux préparatifs logistiques nécessaires.</p> <p>Résultats: Examen critique de confrères et meilleure qualité des documents des réunions du SBSTTA.</p>
	<p>5. <i>Organisation des réunions et activités intersessions des groupes spéciaux d'experts techniques</i></p> <p>Moyens: Sélection des experts parmi ceux désignés par les Parties; identifier les experts appartenant aux organisations internationales; préparer la documentation et procéder aux préparatifs logistiques nécessaires; organiser l'examen critique des confrères.</p> <p>Résultats: Document préparé par des experts, revu et finalisé comme Publication technique.</p>
	<p>6. <i>Participation effective, pour le compte du programme, au Comité de gestion du Secrétariat</i></p> <p>Moyens: Préparer, selon le besoin, de la documentation technique pour une prise de décision efficiente; participer aux réunions du Comité, ou prévoir une représentation; transmettre les décisions du Comité au personnel du programme STTM.</p> <p>Résultats: Coordination effective du personnel pour, notamment, servir les réunions et d'autres questions de fond.</p>
Liens extérieurs	Bureau du SBSTTA; les Parties; PNUE; STAP; STRP de la Convention Ramsar; SBSTTA de la CCNUCC, CCD, autres organes des Nations unies, autres organisations intergouvernementales et autres organisations compétentes dans le domaine des sciences et technologies.
Postes approuvés	Administrateur principal -D-1; Secrétaire SG
Ressources requises	<p>1. Salaires du personnel: 2003: \$1,420,400 2004: \$1,616,800</p> <p>2. Réunions de groupes spéciaux d'experts techniques (2x5) †: 2003: \$400,000 2004: \$400,000</p> <p>3. Réunions du Bureau du SBSTTA: 2003: \$ 20,000 2004: \$ 21,000</p> <p>4. Consultants 2003: \$ 100,000 2004: \$ 100,000</p> <p>5. Voyages d'affaires: 2003: \$ 70,000 2004: \$ 70,000</p> <p>6. Assistance temporaire et heures supplémentaires 2003: \$ 7,700 2004: \$ 8,100</p>
Ressources extérieures au budget permanent	Fonds de contributions BZ SBSTTA 8 et SBSTTA 9 – participation des pays en développement 2003: \$540,000 2004: \$540,000

† (i) Ressources forestières hors bois; (ii) incendies de forêt; (iii) évaluations et restauration des écosystèmes endommagés et des espèces menacées; (iv) diversité biologique alpine (des montagnes); (v) zones protégées.

(b) Programme des domaines thématiques

Tâches	Mise en oeuvre et formulation, le cas échéant, des programmes de travail thématiques
Résultats escomptés	<p data-bbox="570 365 1114 401"><i>1. Diversité biologique des eaux intérieures.</i></p> <p data-bbox="570 415 1409 548">Mandat: Décisions V/2 et V/21; décision IV/4; décision III/11, para. 15(h); décision III/21, para. 7; décision IV/5, para. 4; et décision IV/15, para. 2; et recommandations VI/3 et VI/5 du SBSTTA; et décisions attendues de la COP 6.</p> <p data-bbox="570 562 1422 863">Moyens: Demander des communications aux Parties, Gouvernements et organisations compétentes pour compilation et évaluation; mettre en oeuvre et rendre compte sur le Plan de travail mixte CBD-Convention Ramsar et formuler le troisième projet de plan de travail mixte; élaboration et affinement du programme de travail; coopération avec les Parties (notamment les petits Etats insulaires en développement), les Gouvernements et d'autres organisations compétentes, comme la CDD, le Sous-comité ACC, Le Programme international d'évaluation des eaux intérieures (GIWA) et la FAO.</p> <p data-bbox="570 877 695 913">Résultats:</p> <ol data-bbox="570 913 1422 1913" style="list-style-type: none"> 1. Fichier des experts; 2. Identification des domaines où la carence en information limite sévèrement la qualité de l'évaluation de la diversité biologique des eaux intérieures; 3. Meilleures connaissances, expériences et bonnes pratiques en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures; 4. Méthodes et techniques d'évaluation des biens et services fournis par les écosystèmes des eaux intérieures, mesures incitatives et réforme de politiques/stratégies et meilleure compréhension de la fonction de l'écosystème; 5. Elaboration de l'annexe I à la Convention (relative à la biodiversité des eaux intérieures); 6. Méthodes et lignes directrices régionales d'évaluation rapide la biodiversité des eaux intérieures pour différents types d'écosystèmes d'eaux intérieures, en accordant une attention particulière aux besoins des petits Etats insulaires en développement et ceux des États dont les écosystèmes d'eaux intérieures sont affectés par une catastrophe écologique. 7. Programme de travail élaboré et révisé, intégrant les problématiques suivantes: <ol data-bbox="618 1627 1352 1913" style="list-style-type: none"> (i) Planification de l'utilisation des eaux et des sols (ii) Gestion intégrée des bassins versants (Planification des bassins versants) (iii) EIE des projets hydrauliques (iv) Affectation des eaux (débit environnemental) (v) Approvisionnement en eau (évaluation des besoins et des

	<p>sources)</p> <ul style="list-style-type: none"> (vi) Pollution (eaux souterraines et de surface) (vii) Espèces envahissantes (traiter les dangers provenant des barrages et de l'aquaculture) (viii) Catastrophes liées à l'eau (changements climatiques, inondations) (ix) Zones d'eau potable protégées (Réserves de la biosphère, le Patrimoine mondial, Ramsar) (x) Plans de gestion de site (xi) Restauration et réhabilitation (xii) Pêche durable (xiii) Connaissances traditionnelles et pêche durable (xiv) Aquaculture durable
	<p>2. <i>Diversité biologique marine et côtière</i></p> <p>Mandat: Décision V/3 dont l'annexe sur le blanchissement du corail; décisions II/10 et IV/5 sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière; décision I/2, annexe I, para. 4(k); décision III/10; décision III/11, para. 15(h); décision III/18 (recommandation II/9, para. 2 du SBSTTA); décision III/19, annexe, para. 8(b); décision IV/15, para. 10. Voir également la Déclaration ministérielle de Jakarta sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, para. 14; recommandations I/8, VI/2 et VI/5 du SBSTTA et les décisions attendues de la COP 6.</p> <p>Moyens: Réviser et affiner le programme de travail y compris les plans d'action sur le blanchissement du corail et la dégradation physique et la destruction des récifs coralliens; compiler des études de cas et des informations, effectuer des études, organiser et servir les réunions d'experts, comme il conviendra, maintenir et renforcer la collaboration avec les organisations compétentes, tenir et améliorer des bases de données et des services Internet, élaborer différents types de produits (ex.: lignes directrices techniques, analyses des écarts).</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Capacités renforcées des Parties afin d'appliquer les mesures de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière (<i>objectif principal du programme de travail</i>); 2. Lignes directrices pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention dans le domaine de la gestion intégrée des zones marines et côtières (<i>objectifs opérationnels (obj. opér.) 1.1 et 1.2</i>); 3. Lignes directrices pour l'étude et l'évaluation de l'écosystème, y compris les indicateurs (<i>obj. opér. 1.3</i>); 4. Approche fondée sur l'écosystème appliquée à l'utilisation durable des ressources marines et côtières vivantes (<i>obj. opér. 2.1</i>); 5. Options pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques marines et côtières, dont la bio prospection (<i>obj. opér.</i>

	<p>2.2 et paragraphe 12 de la décision II/10);</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Information organisée sur, et capacités renforcées pour évaluer et atténuer, les répercussions biologiques et socio-économiques du blanchissement du corail, de la dégradation physique et de la destruction des récifs coralliens (<i>obj. opér. 2.3</i>) 7. Meilleure compréhension de la valeur et des effets des zones marines et côtières protégées, ou des zones de gestion à restriction similaire, sur l'utilisation durable des ressources marines et côtières vivantes (<i>obj. opér. 3.1</i>); 8. Critères de désignation et de gestion des zones marines et côtières protégées (<i>obj. opér. 3.2</i>);
	<ol style="list-style-type: none"> 9. Appréciation des conséquences de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière et application de techniques pour réduire au minimum les impacts négatifs (<i>obj. opér. 4</i>); 10. Meilleure compréhension des causes et des impacts des introductions d'espèces exotiques et de génotypes (<i>obj. opér. 5.1</i>); 11. Identification des lacunes dans les initiatives existantes ou proposées et informations recueillies sur les actions, espèces exotiques marines et côtières et les génotypes (<i>obj. opér. 5.2</i>); 12. Liste des événements des introductions d'espèces exotiques (<i>obj. opér. 5.3</i>); 13. Base de données comportant les initiatives sur les éléments de programme, notamment la gestion intégrée des zones marines et côtières (<i>obj. opér. 6.1</i>); 14. Base de données sur le tableau de roulement (<i>obj. opér. 6.2</i>).
	<p>3. <i>Diversité biologique agricole.</i></p> <p>Mandat: Décision III/11 et décision IV/6 (aussi recommandation III/4 du SBSTTA); décision II/15; décision II/16; décision III/5 para. 2(c); et décision III/19, Annexe, para 8(c); V/5 para. 6; V/5 para.8; V/5 para. 12; V/5 para. 16; V/5 para. 18; V/5 para. 20 et 21; V/5 para. 22; V/5 para. 25; V/5 para. 28; V/5 para. 29; recommandation VII/7 du SBSTTA et décision attendue de la COP 6.</p> <p>Moyens: Compiler études de cas et informations, mener des études, organiser et servir des réunions d'experts, selon qu'il conviendra, maintenir et renforcer la collaboration avec les organisations compétentes, tenir et améliorer des bases de données et des services Internet. Soutenir des études et servir les réunions pour aider à la révision des activités en cours et des instruments existants intéressant la diversité biologique agricole; promotion de la conservation in situ et des approches durables; et faciliter l'échange d'informations par le biais de la collaboration avec la FAO et d'autres organisations et institutions compétentes. Aider à la mise en place et la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs.</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lignes directrices et meilleures pratiques sur les biotes des sols, les pollinisateurs, les pratiques en matière de gestion intégrée des sols et les systèmes d'exploitation agricole; 2. Lignes directrices pour intégrer les considérations de biodiversité agricole dans des secteurs spécifiques;

	<ol style="list-style-type: none"> 3. Fichier des institutions pilotes, de soutien et des experts; 4. Créer un lien formel avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques. 5. Soutenir le Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le Système mondial de gestion des ressources génétiques des animaux de ferme; 6. Activités additionnelles identifiées et en cours pour la poursuite de l'examen, l'évaluation et la compilation et la synthèse des résultats, y compris, par exemple: la formulation de méthodologies; évaluations rapides au niveau de l'écosystème; études scientifiques des principaux éléments constitutifs/domaines thématiques prioritaires; formulation de critères et d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation, développement d'une méthodologie et d'instruments de soutien aux Parties dans la conception et l'application de stratégies, programmes et plans d'action sur la biodiversité agricole.
	<ol style="list-style-type: none"> 7. Collaboration élargie avec la FAO et d'autres organisations compétentes. 8. Rapport d'activité et proposition de programme de travail; 9. Traité international sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture 10. Proposition de plan d'action pour L'Initiative internationale sur les pollinisateurs 11. Études de cas compilées et projets pilotes mise en œuvre en soutien à L'Initiative sur les pollinisateurs; 12. Etudes éventuelles implications des GURT; 13. Etude sur l'impact des technologies sur la protection de la propriété intellectuelle dans le secteur agricole; évaluation des technologies concernées. 14. Procédures établies et entretenues pour réglementer, gérer et contrôler les risques associés avec l'utilisation et la libération des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie; procéder à et diffuser les résultats 15. Études scientifiques sur, entre autres, effets écologiques, sociaux et économiques des GURT. 16. Rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration des GURT et des initiatives connexes. 17. Rapport relatif aux impacts éventuels de l'application des GURT sur communautés locales et autochtones sur les communautés et les Droits des agriculteurs (en se basant sur les discussions avec les experts et les représentants des communautés locales et autochtones).
	<p>4. <i>Diversité biologique des forêts.</i></p> <p>Mandat: Décision V/4, décision II/9; décision III/12; décision IV/7, IV/16, annexe II; et décision V/4: et recommandations II/8 et III/3 du SBSTTA. Egalement la décision I/8, annexe, para. 15; décision III/11, para. 15(h); décision III/19, annexe, para. 8(c); décision IV/13, para. 4; recommandation VII/6 du SBSTTA; et décision attendue de la COP 6.</p> <p>Moyens : Mener des études, compiler des études de cas et des informations, élaborer des bases de données, organiser et servir les réunions scientifiques et techniques, selon qu'il conviendra; mécanismes nationaux et projets pilotes; mécanismes d'examen</p>

	<p>critiques par les confrères; utilisation des bases de données nationales et internationales; coopération avec les Parties, les gouvernements et d'autres organisations compétentes, ex.: CITES, UNESCO, IUFRO, UICN, SCOPE et le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) y compris par le biais d'activités conjointes. Groupe de liaison sur les ressources forestières hors bois.</p> <p>Résultats :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Critères et indicateurs pour la diversité biologique des forêts; 2. Priorités de recherche et technologies; 3. Caractérisation et analyse des écosystèmes forestiers à l'échelon mondial et confection d'un système de classification générale des forêts à diverses échelles afin d'améliorer l'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique des forêts; 4. Amélioration des connaissances sur, et des méthodes d'évaluation de, l'état et des tendances de la diversité biologique des forêts; 5. Mesures de renforcement de l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique dans les systèmes et mécanismes de gestion des forêts;
	<ol style="list-style-type: none"> 6. Identification des systèmes forestiers traditionnels et promotion de la plus large application dans la gestion durable des forêts; 7. Réduction des dangers et atténuation des impacts des processus menaçant la diversité biologique des forêts 8. Protection, récupération et restauration de la diversité biologique des forêts 9. Identification de mécanismes devant faciliter le financement des activités de maintien de la diversité biologique des forêts; 10. Contribution aux travaux en cours dans d'autres organisations et processus internationaux et régionaux, notamment à la mise en œuvre des propositions d'action du Forum intergouvernemental sur les forêts/FUNF; 11. Identification de la contribution des réseaux de zones protégées. 12. Analyse de l'impact sur les forêts 13. Méthodes et techniques d'évaluation des biens et services de la biodiversité des forêts; 14. Lignes directrices pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur l'écosystème dans les systèmes et mécanismes de gestion forestière, et application de l'approche fondée sur l'écosystème à la gestion de tous les types de forêts; 15. Meilleure compréhension du rôle de la biodiversité des forêts et du fonctionnement de l'écosystème, et de l'infrastructure de gestion des données et informations pour une évaluation et un contrôle précis de la diversité biologique mondiale des forêts
	<p>5. <i>Diversité biologique des terres arides et semi-arides</i></p> <p>Mandat: Article 24 de la Convention; décision V/23; décision III/13; et décision attendue de la COP 6.</p>

	<p>Moyens: Mener des études, compiler des études de cas et des informations, confectionner des bases de données, organiser et servir les réunions scientifiques et techniques, selon qu'il conviendra; coopération avec les Parties, gouvernements et d'autres organisations compétentes, notamment le Secrétariat de la CNULCD, la FAO, CGIAR et d'autres organisations régionales comme le CILSS/IGAD.</p> <p>Résultats: A déterminer, mais seront basés sur la recommandation du groupe de liaison sur les terres arides ; quelques types d'activités:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des avantages découlant de la biodiversité des terres arides, et évaluation de l'impact socio-économique de sa disparition; 2. Identification de zones de priorité; 3. Affinement des indicateurs; 4. Bâtir des connaissances sur le processus qui affecte la biodiversité des terres arides; 5. Identification des meilleures pratiques de gestion, y compris l'application de l'approche fondée sur l'écosystème; 6. Evaluation de l'état et des tendances de, et des principales menaces visant, la biodiversité 7. Identifier des options de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides; et 8. Création/renforcement des capacités des Parties.
	<p>6. <i>Diversité biologique des écosystèmes alpins (de montagne)</i></p> <p>Mandat: Article 24 de la Convention; et décision IV/16, annexe II et décisions attendues de la COP 6 sur d'autres domaines thématiques.</p> <p>Moyens: Préparation et mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes, y compris : effectuer des études, compiler des études de cas et des informations, confectionner des bases de données, organiser et servir les réunions scientifiques et techniques, selon qu'il conviendra: favoriser et renforcer la collaboration, notamment, avec la FAO et la DESA/NU.</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Études de cas sur la diversité biologique des montagnes; et 2. Evaluations de l'état et des tendances de la diversité biologique des montagnes et description des causes des changements, identification d'options de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes.
Postes approuvés	<p>P-4 Eaux intérieures; P-4 Écosystèmes terrestres; P-4 Écologiste des terres arides et semi-arides; P-3 Mandat de Jakarta (à promouvoir en P-4); Assistants de Programme SG (2)</p>
Ressources extérieures au budget permanent	<p>Fonds BE de contributions volontaires: P-4 Biodiversité agricole (FAO); Consultant – écosystèmes de montagne Fonds de contributions volontaires JPO A demander: Chargé de programme senior/biodiversité des forêts (Finlande) et JPO (3) pour l'IMCAM/diversité biologique marine et côtière; questions de biodiversité des forêts; l'Initiative sur les pollinisateurs/diversité biologique agricole.</p>

(c) *Questions intersectorielles*

Tâches	Formulation et application, le cas échéant, de questions intersectorielles: espèces exotiques; approche fondée sur l'écosystème; études scientifiques; étude d'impacts; cibles, bases de référence et indicateurs; Initiative taxonomique mondiale; zones protégées; changements climatiques; espèces migratrices; et restauration et réhabilitation des écosystèmes dégradés et récupération des espèces menacées.
Résultats escomptés	<p data-bbox="570 457 1097 491">1. <i>Espèces exotiques envahissantes (EEE)</i></p> <p data-bbox="570 510 1398 709">Mandat: Décisions V/8 et V/14; décision IV/1C; recommandation IV/4 du SBSTTA; paras. 9 et 10 de la décision III/9; décision IV/4, annexe, paras 8(c)(vi), 9(e)(iv) et 9(h); décision IV/5, annexe, programme zonal 5; et décision IV/7, annexe, paras. 32, 35 et 52; recommandations VI/4 et VI/5 du SBSTTA et décisions attendues de la COP 6.</p>

	<p>Moyens : Compiler des informations et des études de cas, organiser et servir les réunions, selon qu'il conviendra, maintenir et renforcer la collaboration avec le GISP, la CIPV et la Commission intérimaire sur les mesures phytosanitaires, l'OMI et d'autres organisations compétentes; élaboration et mise en oeuvre d'une stratégie/plan pour une utilisation optimale du CHM pour la coopération technique et scientifique en se concentrant principalement sur les espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une meilleure connaissance des caractéristiques et des parcours des EEE; 2. Evaluation des impacts biologiques et socio-économiques des EEE; 3. Aspects socio-économiques de la gestion des EEE y compris les coûts: analyse des avantages des mesures de prévention et de restauration; 4. Lignes directrices et information sur la restauration des écosystèmes; 5. Coopération avec les organisations compétentes et les programmes pertinents, notamment GISP, CIPV, OMI, OIE, OMS et FAO; 6. Coopération technique et scientifique sur les EEE par le biais du mécanisme de centre d'échange de CBD; 7. Normes internationales d'analyse de risques intégrant les aspects EEE 8. Identification de lacunes dans le cadre réglementaire international sous l'angle de la perspective technique des menaces des EEE à la biodiversité, y compris la considération des parcours de transmission des EEE; 9. Information sur les méthodes de contrôle et d'éradication des EEE; pour renforcer la capacité des écosystèmes à résister aux, ou se rétablir des, EEE; et 10. Information sur la prévention, la détection précoce et la surveillance; la terminologie; l'expertise; les moyens pour faciliter le renforcement des capacités pour le travail d'éradication sur les continents et les îles.
	<p>2. <i>Approche fondée sur l'écosystème</i></p>
	<p>Mandat: Décision IV/1 B; décision II/8, para. 1; décision II/9; décision III/12, para. 6(b); décision III/19, annexe, para 3; décision IV/1 B; et décision IV/1 A, para. 4, et décisions attendues de la COP 6.</p>

	<p>Moyens: Compiler les études de cas et les expériences nationales; promouvoir l'approche.</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conseiller les Parties sur l'utilisation de l'approche fondée sur l'écosystème dans la mise en œuvre de la Convention; 2. Diffuser l'information compilée et analysée; 3. Intégrer l'approche fondée sur l'écosystème dans les programmes thématiques.
	<p><i>3. Utilisation durable des éléments constitutifs de la biodiversité</i></p> <p>Mandat: Articles 1 et 10 de la Convention; décision V724; décision V/6; et décisions attendues de la COP 6.</p> <p>Moyens: Organiser un atelier de travail en vue de consolider les résultats des ateliers de travail régionaux tenus durant la période biennale précédente; compiler des études de cas et élaborer des lignes directrices et des principes pratiques; élaborer les voies et moyens pour mieux intégrer l'utilisation durable dans les SPANDB et les politiques, programmes et plans sectoriels et intersectoriels en tenant compte du besoin d'alléger la pauvreté et d'établir des liens avec les programmes de travail sur les indicateurs et les mesures incitatives; diffuser les principes pratiques, les lignes directrices opérationnelles, et les instruments qui leur sont associés, sur les domaines thématiques de la Convention; identifier les secteurs nécessitant une action prioritaire; et recueillir et diffuser des informations sur les technologies adéquates pour l'utilisation durable à partir des expériences acquises; et collaborer avec les organisations compétentes.</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une série de principes et de lignes directrices opérationnelles convenus pour l'utilisation durable; 2. Intégration de principes pratiques et de lignes directrices opérationnelles dans tous les programmes de travail de CBD, dans les SPANDB et divers secteurs des politiques et de l'économie nationales; et 3. Diffusion et transfert des technologies adéquates.
	<p><i>4. Études scientifiques.</i></p>

	<p>Mandat: Articles 7 et 25, para. 2, de la Convention; toutes les décisions sur les programmes de travail; décision III/10; recommandation 1 de l'ISOC; recommandations IV/1 et VI/5 du SBSTTA; et décisions attendues de la COP 6.</p> <p>Moyens: Création et mise à jour des fichiers d'experts, organisation de groupes/panels d'experts pour l'évaluation, coordination avec d'autres initiatives d'évaluation, conduite de la recherche et des études dans les domaines de fond assignés, notamment les projets d'évaluation pilote; production de rapports scientifiques et techniques, révision critique de confrères; réalisation des projets d'évaluation pilote; coopération avec les évaluations régionales et internationales pertinentes.</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conseiller les Parties sur les évaluations scientifiques et techniques; 2. Transmettre l'information compilée et analysée ainsi que les résultats des activités d'experts aux Parties et autres Gouvernements; 3. Résultats des projets d'évaluation pilote; et 4. Programme d'évaluations scientifiques et techniques dans tous les programmes des domaines thématiques; 5. Renforcement de la coopération avec MA, GIWA, FRA et d'autres évaluations pertinentes
	<p>5. <i>Étude d'impact</i></p> <p>Mandat: Article 14.1, et articles 3 et 4 de la Convention; décision IV/10 C; décision V/13 et décision V/6; recommandation VII/10 du SBSTTA; et décisions attendues de COP 6.</p> <p>Moyens: Compiler et diffuser les expériences actuelles en matière de procédures d'étude d'impact environnemental (EIE) et d'étude environnementale stratégique (EES) qui intègrent les questions de biodiversité, ainsi que les expériences des Parties et d'autres gouvernements dans l'application des lignes directrices; élaborer davantage et affiner les lignes directrices; renforcer les capacités dans les domaines intéressant les EIE et les EES ainsi que les autres mesures d'accompagnement telles que les mesures incitatives, la participation, l'autorité juridique, la surveillance et l'audit. Coopération avec l'IAIA, La Convention Ramsar et d'autres organisations compétentes.</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Études de cas sur les EIE et les EES et expériences intégrant les questions de biodiversité; 2. Lignes directrices pour l'incorporation des questions de biodiversité dans les EIE et les EES; 3. Création/renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour les EIE et les EES qui intègrent la biodiversité
	<p>6. <i>Indicateurs, cibles et bases de référence</i></p> <p>Mandat: Articles 7 et 14 de la Convention, décisions II/8, III/10; et décision IV/1 A, paras. 3 et 4; décision II/9, annexe para. 15; décision III/11, para. 15(m) (agriculture); décision III/12, para. 10(a), annexe,</p>

premier para. (c), second para. (a) (forêts); décision IV/4, annexe para. 15(c) (eaux intérieures); décision IV/5, annexe, obj. opér. 1.3 (marine); décision IV/6, para. 6 (agriculture); décision IV/7, annexe II, part 3 (paras. 40-49) (forêts); décision II/17, annexe, para. (j) (lignes directrices pour les rapports nationaux); recommandation VII/11 du SBSTTA et les décisions attendues de la COP 6.

Moyens: Confection d'un fichier des experts; réunions de groupes de liaison/experts et études de cas dans les domaines thématiques; distribution du questionnaire aux pays en s'appuyant sur le cadre d'indicateurs convenu; élaboration de fiches méthodologiques, lignes directrices et de l'information du public; et promotion de programmes pilotes; réunions d'experts sur des cibles quantifiables et limitées dans le temps pour la mise en oeuvre de la CBD; débattre des types possibles de bases de référence pour les cibles et des voies et moyens de leur intégration dans les SPANDB.

Résultats:

1. Faire progresser les travaux du SBSTTA pour fournir davantage d'avis aux Parties sur les indicateurs;
2. Mettre l'information compilée et analysée, et les résultats des activités d'experts, à la disposition des Parties et d'autres Gouvernements;
3. Elaborer des propositions de recherche; et
4. Confectionner des programmes pour élaborer et tester les indicateurs.
5. Types de bases de référence et cibles générales arrêtées.

7. *Initiative taxonomique mondiale*

Mandat: Article 7 et annexe I; décision III/10, paras. 3 (aval de la Recommandation II/2 du SBSTTA) et 10 (orientations au mécanisme de financement); décision IV/1 D; décision V/9; décision IV/4, annexe, paras. 16 et 21 (eaux intérieures); décision IV/5, annexe para. 6 et obj. opér. 6.2 (marine et côtière); décision IV/7, annexe, paras. 42 et 44 (forêts); décision II/8, para. 7 (éléments constitutifs de la biodiversité notamment menacée); décision III/5, para. 2(b) (orientations au mécanisme de financement); décision IV/13, para. 2 (orientations au mécanisme de financement); décision V/3, para 6 (e), Annexe A (a), Annexe B (marine et côtière); décision V/5, para 15 (b), Annexe A, para 3 (c) (agriculture); décision V/8, para 14 (g), Annexe II para 1(e) (espèces exotiques); recommandation VI/6 du SBSTTA dont le programme de travail pour l'Initiative taxonomique mondiale (GTI).

Moyens: Promouvoir les projets entrepris à l'initiative des pays; encourager les évaluations nationales et régionales des capacités taxonomiques par rapport aux exigences de la CBD dans les domaines thématiques et les questions intersectorielles; développer la coopération entre les institutions *ex situ* dans les Etats-Parties développés et en développement; faciliter les investissements pour bâtir des capacités adéquates; développer le mécanisme de centre d'échange; encourager la disponibilité de l'information; promouvoir les projets pilotes; mettre en oeuvre le programme de travail.

	<p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des conditions d'information prioritaire; 2. Evaluation des besoins et des capacités taxonomiques nationales; 3. Formulation de protocoles internationalement acceptés pour abriter les collections; 4. Coordination des efforts pour établir et maintenir des mécanismes efficaces pour une appellation stable des taxons; 5. Soutien au Centre informatique de la biodiversité du Forum méga sciences de l'OCDE; 6. Soutien à la mise en oeuvre des travaux dans les domaines thématiques et les questions intersectorielles de la Convention par le biais des apports du programme de travail GTI 7. Une plus grande capacité taxonomique dans les pays en développement
	<p>8. <i>Zones protégées</i></p> <p>Mandat: Article 8 de la Convention, décision IV/15, para. 6; décision IV/16; décision II/9, annexe, para. 13, décision III/12; annexe; paras. (a) et para. (f), décision IV/4, annexe I, para. 8(c); décision IV/5, annexe, para. 1 et partie C, élément de programme 3; et décision IV/7, annexe, paras. 3(h), 17 et 52.</p> <p>Moyens: Mener des études, compiler des études de cas et des informations, développer des bases de données, organiser et servir les réunions scientifiques et techniques, selon qu'il conviendra. Favoriser la collaboration, notamment avec les programmes des zones protégées et le cinquième Congrès mondial sur les parcs nationaux et les zones protégées en 2002.</p>
	<p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer l'assise scientifique nécessaire à la coordination internationale entre Parties des zones protégées afin de faciliter la conservation des seuils optimaux, au niveau mondial et national, des écosystèmes naturels; 2. Favoriser la formulation et l'adoption des principes, outils et pratiques de meilleure gestion; et 3. Mettre en place un cadre de gestion des zones protégées d'écosystèmes naturels transfrontaliers.
	<p>9. <i>Changements climatiques et biodiversité</i></p> <p>Mandat: Articles 6, 7 et 14 de la Convention, décisions V/ 4 de la COP, y compris toutes les décisions COP relatives aux menaces visant la biodiversité, notamment la décision V/3, 6, 8; 21: recommandations VI/7 et VI/5 du SBSTTA; et décisions attendues de la COP 6.</p>

	<p>Moyens: En se basant sur les résultats des travaux du Groupe spécial d'experts techniques sur la biodiversité et les changements climatiques, identifier et appliquer les voies et moyens permettant de: (i) contrôler ou prévenir les impacts négatifs des mesures prises dans le cadre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto; (ii) renforcer la capacité de la biodiversité à intégrer les changements climatiques et contribuer à l'adaptation et aux éventuels effets des changements climatiques sur cette capacité; et poursuivre l'identification d'options de travail sur les changements climatiques qui contribuent, aussi, à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Application des approches et l'utilisation la plus large des outils intégrant les considérations de biodiversité dans la mise en œuvre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto; 2. Favoriser le développement et l'adaptation des principes, outils et pratiques de gestion qui renforcent la capacité de la biodiversité à atténuer les changements climatiques; 3. Examen des aspects des changements climatiques qui contribuent à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans tous les programmes de travail de la Convention sur la diversité biologique.
	<p><i>10. Espèces migratrices</i></p> <p>Mandat: Articles 7, 8, 10 et 18.3 de la Convention; décision V/21 de la COP; recommandation VI/8 du SBSTTA; et les décisions attendues de la COP sur le programme de travail mixte qui est en cours de confection entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les espèces migratrices (CMS).</p> <p>Moyens: Compiler et diffuser, par le biais du mécanisme de centre d'échange de la CBD, des études de cas sur les espèces migratrices et leurs habitats en tenant compte des accords régionaux et de la coopération actuelle et future au titre de la CMS; élaborer et mettre en œuvre un programme de création de capacités et des projets spécifiques visant à intégrer la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices et de leurs habitats, surtout conformément aux programmes de travail sur les écosystèmes d'eaux intérieures et la diversité biologique marine et côtière; et mise en œuvre du programme de travail mixte.</p>
	<p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Intégration des considérations relatives aux espèces migratrices dans les SPANDB et les programmes de travail de la CBD 2. Mise en œuvre du programme de travail mixte avec la CMS 3. Renforcement des capacités et de la coopération pour les projets et programmes intéressant les espèces migratrices
	<p><i>11. Transfert de technologie et coopération</i></p> <p>Mandat: Articles 16 et 18, décisions IV/3 et IV/16, et décisions attendues de COP 6</p> <p>Moyens: Compiler et évaluer les technologies existantes pour la</p>

	<p>conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, y compris celles appartenant aux communautés locales et autochtones; identifier les besoins en nouvelles technologies plus écologiques; apprécier les opportunités et les obstacles de l'utilisation des technologies existantes et de la coopération en cours, avec insistant sur les aspects scientifiques et techniques, et en tenant compte des considérations juridiques et socio-économiques; coopération avec les organisations spécialisées dans les technologies écologiques, et traitant de la création des capacités et de la sensibilisation.</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Compendium de technologies et de leurs évaluations (emplois; leur rôle dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité; les opportunités; les conditions et critères en termes de capacité; les ressources; les aspects juridiques, etc.); 2. Renforcement de la coopération avec les organisations intervenant dans le domaine du développement et du transfert des technologies; 3. Nouvelles technologies pouvant contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité; 4. Création de bases de données et diffusion, par le biais du mécanisme de centre d'échange; 5. Analyse des questions et des contraintes qui facilitent ou bloquent le transfert des technologies et coopération; et lignes directrices sur la méthode d'interaction que les parties prenantes doivent adopter afin de faciliter le transfert de la technologie et la coopération.
	<p><i>12. Restauration et réhabilitation des écosystèmes et récupération des espèces menacées</i></p> <p>Mandat: Articles 8 (f), 9 (c) et 10 (d) de la Convention; décision III/9 para 6; décision III/11 paras 15 et 17; Annexe de la décision IV/4 et IV/5, et décisions attendues de COP 6.</p> <p>Moyens: Evaluer et inventorier, à l'aide des rapports nationaux et d'autres informations existantes, l'état des écosystèmes et des habitats dégradés, les espèces menacées et les ressources génétiques, en collaboration avec les organisations compétentes; compiler des informations, y compris les connaissances traditionnelles, sur les causes de la dégradation des écosystèmes et les espèces menacées, ainsi que sur les méthodes de restauration, réhabilitation et de récupération, et sur les pratiques qui permettent de mettre un terme à la dégradation; tirer des enseignements et formuler des lignes directrices, diffuser l'information par le biais du mécanisme de centre d'échange de la Convention; renforcer la sensibilisation; mettre sur pied un groupe spécial d'experts techniques</p>

	<p>Résultats</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rapports exploitables sur les écosystèmes et les habitats dégradés, les espèces menacées et les ressources génétiques; 2. Méthodes et technologies de restauration et de réhabilitation des écosystèmes et récupération des espèces et des ressources génétiques 3. Évaluation de la faisabilité technique et socio-économique des stratégies de restauration, réhabilitation et récupération 4. Les voies et moyens, prévus dans les SPANDB, pour l'intégration des stratégies de restauration et de réhabilitation des écosystèmes et des habitats et la récupération des espèces et des ressources génétiques.
<p>Postes approuvés</p>	<p>P-4 Étude scientifique;</p>
<p>Nouveaux postes de mandés</p>	<p>P- 4 Taxonomie; P-4 Zones protégées P-3 Spécialiste en espèces exotiques envahissantes; Assistant de Programme SG (Études scientifiques et Espèces exotiques envahissantes)</p>
<p>Ressources extérieures au budget permanent</p>	<p>Fonds BE de contributions volontaires</p> <ul style="list-style-type: none"> -Groupes spéciaux d'experts techniques sur (i) les études scientifiques; (ii) les cibles, les bases de référence et les indicateurs; (iii) les zones protégées; (iv) la restauration/réhabilitation des écosystèmes et la récupération des espèces et des ressources génétiques - Ateliers de travail régionaux sur l'Initiative taxonomique mondiale - Réunion du groupe de liaison sur la récupération des espèces/ressources génétiques - Consultants – Zones protégées; Transfert de technologies; récupération de l'écosystème. <p>Fonds de contributions volontaires JPO</p> <ul style="list-style-type: none"> -JPO ou personnel employé à court terme sur les cibles, les bases de référence et les indicateurs; les zones protégées; ma restauration et réhabilitation des écosystèmes et récupération des espèces

C. Affaires sociales, économiques et juridiques (SEL)

(a) Gestion globale

<p>Tâches</p>	<p>Gérer les programmes de travail SEL, coordonner le soutien aux organes de la Convention; représentation externe; coopérer avec les agences des Nations unies et d'autres organisations internationales; identifier les questions émergentes dans le cadre du programme; Remplacer le Secrétaire exécutif en son absence.</p>
<p>Résultats escomptés</p>	<p>1. Les ressources humaines et financières et les activités des programmes sont gérées efficacement.</p>

	<p>Moyens: Identification des priorités pour l'affectation des ressources et la levée de fonds supplémentaires, selon le besoin; recrutement et motivation d'un personnel compétent, évaluation de leurs performance et promotion de leur plan de carrière; coordination et orientations du travail par les Chargés de programmes; contribution, par le biais du Comité de gestion du Secrétariat, à la gestion générale du Secrétariat et à la mise en place et l'application des politiques et procédures du Secrétariat.</p>
	<p>Résultats: Budgets et plans d'action détaillés pour chaque programme de travail et pour l'unité en tant qu'ensemble; l'unité dispose d'un personnel complet et compétent.</p>
	<p>2. <i>Les réunions du Groupe de travail spécial sur l'Article 8(j), du Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages, les ateliers de travail et les réunions d'experts sur les mesures incitatives, le tourisme, et la responsabilité et la réparation, reçoivent le soutien et la documentation nécessaires pour leur assurer un fonctionnement efficace et efficient.</i></p> <p>Moyens: Préparation de la documentation; participation à la planification des sessions; coordination des contributions d'autres programmes; aide au service des réunions; fourniture d'avis sur des thèmes spécifiques aux présidences et mobilisation des équipes afin de fournir aux présidents et autres responsables élus un soutien conséquent et l'aide administrative notamment pendant les sessions et les consultations.</p> <p>Résultats: Les documents requis sont soumis aux réunions concernées et, en fin de parcours, à la COP.</p>
	<p>3. <i>Coopération avec autres organisations compétentes sur les programmes de travail du SEL.</i></p> <p>Moyens: Préparation de la correspondance; convocation de réunions et autres, selon qu'il conviendra; promotion et coordination des contacts par les unités; participation aux conférences, séminaires et ateliers de travail pertinents.</p> <p>Résultats: Échange d'informations pertinentes entre les organes de la Convention d'une part, et les organisations internationales compétentes et d'autres conventions d'autre part.</p>
	<p>4. <i>Questions juridiques concernant les arrangements avec le pays hôte et d'autres questions, s'il y a lieu.</i></p> <p>Moyens: Application de l'Accord de Gouvernement Hôte entre la Convention et le Gouvernement du Canada; gestion routinière des relations avec le Gouvernement de Quebec; et examen des questions juridiques pertinentes, préparation d'avis et de briefs juridiques et fourniture du conseil et du soutien juridique, le cas échéant.</p> <p>Résultats: arrangements effectifs avec le pays hôte et conseil juridique fourni au Secrétaire exécutif.</p>
	<p>5. <i>Participation effective pour le compte de l'unité au Comité de gestion du Secrétariat</i></p>

	<p>Moyens: Préparer la documentation interne requise pour la prise de la décision; participation aux réunions du Comité, ou organisation de la représentation; transmission des décisions du Comité au personnel des programmes SEL; prise des fonctions temporaires lors de l'absence du Secrétaire exécutif.</p> <p>Résultats: Coordination effective du personnel notamment pour servir les réunions et autres questions de fond.</p>
Liens extérieurs	Parties et Gouvernements, CDD, AG/NU, OMC, OCDE, OMPI, CNUCED, les organisations représentant les communautés locales et autochtones, autres organisations non gouvernementales compétentes, institutions universitaires et de recherche, la presse et les médias, secrétariats d'autres conventions.
Postes approuvés	Administrateur principal (D-1); Secrétaire SG
Ressources requises	<p>1. Salaires du personnel: 2003: \$980,800 2004: \$1,013.7</p> <p>2. Consultants: 2003: \$ 50,000 2004: \$ 52,500</p> <p>3. Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages (ABS) 2003: \$450,000 2004: \$0</p> <p>4. Groupe de travail technique sur la responsabilité et la réparation 2003: 80,000</p> <p>5. Réunions du Groupe de liaison 2003: \$80,000 2004: \$ 80,000</p> <p>6. Voyages d'affaires: 2003: \$ 70,000 2004: \$73,500</p> <p>7. Assistance temporaire et heures supplémentaires 2003: \$ 7,700 2004: \$ 8,100</p>
Ressources extérieures au budget permanent	Fonds BE de contributions volontaires Atelier de travail à composition non limitée sur la création des capacités pour l'ABS en 2003 Atelier de travail sur les mesures incitatives en 2003:

(b) *L'accès et le partage des avantages*

Tâches	Élaboration et mise en oeuvre du programme de travail sur l'accès et le partage des avantages.
Résultats escomptés	1. <i>Aider à la mise en oeuvre des décisions de la COP sur l'accès et le partage des avantages.</i>

	<p>Mandat: Articles 1, 15, 16 et 19 de la Convention; décisions II/4, II/11, III/15, III/16, III/17, IV/8, V/26 et décision attendue de la COP-6</p> <p>Moyens: Recueillir des informations sur les arrangements relatifs à l'accès et le partage des avantages et d'autres questions relatives à l'accès et le partage des avantages, comme le rôle des droits de propriété intellectuelle dans la mise en oeuvre des arrangements relatifs à l'accès et le partage des avantages; contribuer à l'élaboration des lignes directrices et d'autres approches de l'ABS; organiser et servir les réunions, selon qu'il conviendra; tenir le fichier des experts; diffuser les informations pertinentes par le biais du mécanisme de centre d'échange.</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Fichier des experts;2. Réunions du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages;3. Atelier de travail à composition non limitée sur la création des capacités pour l'ABS4. Lignes directrices et autres approches pour l'accès et le partage des avantages;5. Assistance des Parties et des parties prenantes dans la conception et l'application des arrangements relatifs à l'accès et le partage des avantages, à l'aide d'un plan d'action sur la création des capacités; et6. Diffusion des informations pertinentes par le biais du mécanisme de centre d'échange.
	<p>2. <i>Droits de propriété intellectuelle.</i></p> <p>Mandat: Articles 16, 19 et 15 de la Convention, décisions III/15, III/17, III/21, IV/8, IV/9, IV/15, V/26 et décision attendue de la COP-6.</p> <p>Moyens: Collecter les informations pertinentes/documentation, organiser et servir les réunions scientifiques et techniques, selon qu'il conviendra; suivre les développements au niveau du Conseil TRIP de l'OMC et les discussions du Comité sur le commerce et l'environnement de l'OMC; suivre les développements au niveau du Comité intergouvernemental, de l'OMC, sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les connaissances traditionnelles et le folklore; liaison avec les Secrétariats de l'OMC et de l'OMPI; évaluer les rapports nationaux et thématiques pour les informations pertinentes; préparer les communications, selon les besoins.</p>

	<p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Statut d'observateur au Conseil TRIP; 2. Collaboration étroite avec les Secrétariats de l'OMC et de l'OMPI; 3. Information adéquate sur les questions de propriété intellectuelle, notamment sur les travaux de l'OMPI mis à la disposition du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages (ABS); 4. Décisions du Conseil TRIP de prendre en considération les dispositions pertinentes de la Convention et les développements pertinents dans la mise en oeuvre de ses concepts; et 5. L'intégration par les programmes de formation de l'OMPI des principes de la Convention.
	<p>3. <i>Collections ex situ</i></p> <p>Mandat: Article 9 de la Convention, décision IV/8 de la COP et recommandation 3 de l'ISOC, décision V/26 et décision attendue de la COP 6</p> <p>Moyens: Compiler l'information fournie par les Parties et les Gouvernements; coordonner avec la FAO et d'autres organisations compétentes.</p> <p>Résultats: Information collectée sur les collections <i>ex situ</i> obtenues avant l'entrée en vigueur de la Convention; et coopération avec les détenteurs de collections <i>ex situ</i>.</p>
Postes approuvés:	P-3 Chargé de programme (accès et partage des avantages);
Ressources extérieures au budget permanent	Fonds de contributions BZ Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages, mars 2003 \$540,000

(c) *Économie, commerce et mesures incitatives*

Tâches	Élaboration et mise en oeuvre du programme de travail sur l'économie, le commerce et les mesures incitatives.
Résultats escomptés	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Aider à la mise en oeuvre des décisions de la COP décisions relative à l'évaluation économique ainsi qu'aux autres aspects économiques de la diversité biologique .</i> <p>Mandat: Articles 7, 10 et 14 de la Convention; décision III/18, para. 4, 6 et recommandation II/9; décision IV/10, décision V/15., para. 2 (c); décision attendue de la COP 6.</p>
	<p>Moyens: assurer la liaison avec les organisations compétentes et les experts; recueillir des informations sur l'évaluation économique de la biodiversité tant sur le plan du fond que de la méthode; élaborer une méthodologie d'évaluation pour ce qui concerne l'applicabilité des différents outils d'évaluation dans des domaines thématiques et/ou intersectoriels spécifiques, en tenant compte des spécificités propres aux pays en développement; conseiller, et apporter une contribution pertinente aux, programmes thématiques ainsi qu'aux programmes relatifs à d'autres questions intersectorielles, selon qu'il conviendra;</p>

	<p>diffuser l'information par le biais du mécanisme de centre d'échange et d'autres canaux appropriés.</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etudes de cas et « boîtes à outils » d'appréciation collectées et mises à la disposition des Parties, par le biais du mécanisme de centre d'échange et d'autres canaux; 2. Une méthodologie d'évaluation appartenant aux outils d'appréciation créée et mise à la disposition; 3. Conseil fourni et contributions pertinentes apportées aux programmes de travail thématiques et aux programmes de travail sur d'autres questions intersectorielles.
	<p>2. <i>Aider les Parties à explorer les liens et promouvoir les synergies avec les organisations/accords internationaux axées sur les politiques macro-économiques, notamment les politiques commerciales.</i></p> <p>Mandat: Articles 8(j), 11, 15, 22 et 24 de la Convention. Décisions III/17 , paras 4-6; décision IV/15, paras 7-9, 17; décision attendue de la COP 6.</p> <p>Moyens: Compiler des informations sur la relation entre la libéralisation du commerce, la diversité biologique et la prévention des risques biotechnologiques ainsi que sur les relations entre les dispositions du système commercial multilatéral et les objectifs et mécanismes prévus par la Convention; explorer les synergies éventuelles et le soutien mutuel entre les objectifs de la Convention et les politiques commerciales; assurer la liaison avec les organisations internationales compétentes, notamment avec les organes compétents de l'OMC; promouvoir les éventuelles synergies, si elles sont indiquées et faisables, dans les réunions et ateliers de travail internationaux pertinents; fournir l'expertise nécessaire à d'autres programmes de travail; diffuser les informations pertinentes par le biais du mécanisme de centre d'échange.</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les études pertinentes et d'autres informations sont collectées, analysées et diffusées par le truchement du CHM; 2. Participation aux réunions pertinentes assurée ; les synergies éventuelles de la Convention et du système commercial multilatéral explorées et, lorsque cela est indiqué et faisable, elles sont promues; 3. Apports aux autres programmes de travail fournis.
	<p>3. <i>Aider à la mise en oeuvre des décisions de la COP sur les mesures incitatives.</i></p> <p>Mandat: Article 11 de la Convention; décision III/18, para. 2 (recommandation II/9 du SBSTTA), décision IV/10 A, décision V/15, décision attendue de la COP 6.</p>
	<p>Moyens: Coordonner les travaux pertinents avec les organisations compétentes et les experts, en particulier avec le comité de coordination inter-agences; compiler les études de cas entreprises à</p>

	<p>l'initiative des pays et les meilleures pratiques sur l'utilisation des mesures incitatives ainsi que d'autres informations sur les mesures incitatives négatives; explorer davantage l'applicabilité des différentes mesures incitatives dans les domaines thématiques et/ou intersectoriels, en prenant en considération la situation spécifique des pays en développement; explorer l'interaction des mesures incitatives avec d'autres mesures politiques et leur relation avec les mesures incitatives internationales d'autres AEM; organiser et servir les réunions, selon qu'il conviendra; intégrer les efforts sur les mesures incitatives dans les programmes thématiques ainsi que dans les programmes d'autres questions intersectorielles, selon qu'il conviendra; diffuser les informations pertinentes par le biais du mécanisme de centre d'échange et d'autres canaux appropriés.</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les informations collectées sont mises à la disposition des Parties, par le biais du mécanisme de centre d'échange et d'autres canaux appropriés; 2. Les lignes directrices pour l'applicabilité de mesures incitatives spécifiques élaborées davantage et mises à disposition, y compris les orientations pratiques au mécanisme de financement en vue d'un soutien effectif et d'une organisation par ordre de priorité; 3. Les apports aux programmes thématiques ainsi qu'aux programmes d'autres questions intersectorielles sont fournis.
<p>Postes approuvés</p> <p>Ressources extérieures au budget permanent</p>	<p>P-4 Chargé de programme (économiste); Assistant de Programme SG;</p> <p>Fonds BE de contributions volontaires - établissement et renforcement de systèmes d'information sur les mesures incitatives pour la biodiversité.</p> <p>Convocation du comité de coordination inter-agences.</p>

(d) *Utilisation durable, dont le tourisme*

<p>Tâches</p>	<p>Utilisation durable, dont le tourisme, en tenant compte des développements pertinents dans d'autres forums.</p>
<p>Résultats escomptés</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Représenter le Secrétariat de la CBD au niveau de la CDD en ce qui concerne la mise en oeuvre des décisions de la CDD sur le tourisme, et dans d'autres forums pertinents comme le Sommet mondial sur le tourisme écologique, l'OMC, selon qu'il conviendra.</i> <p>Mandat: Articles 10 et 11 de la Convention, décisions IV/15, IV/16, et V/25.</p> <p>Moyens: Participer au mécanisme de mise en oeuvre (qui sera coordonnée par le biais de l'IACSD); contributions aux thèmes de l'IACSD; assurer la liaison avec DESA; représentation aux réunions pertinentes du mécanisme de mise en oeuvre; promouvoir les travaux entrepris sous la CBD dans les travaux préparatoires au Sommet mondial sur le tourisme écologique.</p>

	<p>Résultats: S'assurer que la mise en œuvre et le suivi de la décision de la CDD/7 sur l'utilisation durable et le tourisme intègre entièrement les principes de la Convention et les décisions pertinentes de la COP et que les lignes directrices de la CBD sont incorporées par les autres processus pertinents, à l'exemple de l'OMC et du Sommet mondial sur le tourisme écologique.</p>
	<p>2. <i>Diffuser les lignes directrices, les études sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés par le biais du CHM.</i></p> <p>Mandat: Articles 10, et 11 de la Convention et décision V/25 et décision attendue de la COP-6.</p> <p>Moyens: Recueillir et compiler les études de cas sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés du développement touristique durable.</p> <p>Résultats: Mise à la disposition de toutes les Parties des lignes directrices, des études de cas et des meilleures pratiques.</p>
	<p>3. <i>Contribuer à l'élaboration d'indicateurs pratiques sur le tourisme pour les secteurs intéressant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.</i></p> <p>Mandat: Articles 7, 10 et 14, de la Convention; décision V/25 et décision attendue de la COP-6.</p> <p>Moyens: Analyse et synthèse des communications provenant des Parties et des réunions d'experts, réexamen des rapports nationaux, liaison avec la CDD et DESA; coopérer avec l'IACSD; préparer des communications au SBSTTA et à d'autres organes, si nécessaire.</p> <p>Résultats: Communication des indicateurs pratiques internationaux pour approbation par la Conférence des Parties.</p>
Postes approuvés:	P-3 Chargé de programme (Utilisation durable et tourisme)
Nouveaux postes demandés:	GS – Assistant du Programme Utilisation durable et tourisme (50%)
Ressources extérieures au budget permanent	Fonds BE de contributions volontaires Atelier de travail sur l'élaboration d'indicateurs internationaux afin de surveiller l'impact des activités liées au développement touristique durable dans les habitats vulnérables.

(e) *Connaissances traditionnelles (Article 8(j) et dispositions connexes)*

Tâches	Mise en œuvre du programme de travail sur les connaissances traditionnelles.
Résultats escomptés	<p>1. <i>Aider à la finalisation de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la première phase du programme de travail.</i></p> <p>Mandat: Articles 8(j), 10(c), 17.2 et 18.4 de la Convention; décisions III/14, IV/9, et tâches 7 et 12 de la décision V/16.</p>

	<p>Moyens: Collecte de l'information sur les arrangements contractuels existants et les projets d'accords sur l'accès et l'utilisation des connaissances traditionnelles et le partage juste des avantages entre les communautés locales et autochtones et les Gouvernements, le secteur privé et les institutions de recherche; compiler et synthétiser les informations pertinentes et les études de cas; assurer la liaison avec le Chargé du programme sur l'accès et le partage des avantages; préparation des lignes directrices pour la formulation des mécanismes, de la législation ou d'initiatives idoines; liaison avec les Parties, d'autres Gouvernements, les organisations compétentes, et les organisations habilitées des communautés locales et autochtones, et consulter avec le groupe de liaison sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes; collecte et analyse des études de cas, analyse de l'élaboration des options juridiques pour mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la Convention et l'harmonisation avec d'autres instruments juridiques internationaux.</p>
	<p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Documentation pour les réunions du Groupe de travail spécial sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes; 2. Liaison avec l'OMPI, l'ABS et le groupe de liaison sur l'Article 8(j), selon qu'il conviendra. 3. Lignes directrices pour le partage juste et équitable des avantages. 4. Lignes directrices pour assister les Parties et les Gouvernements dans l'élaboration de la législation ou d'autres mécanismes, selon qu'il conviendra, pour mettre en œuvre l'Article 8(j) et les dispositions connexes; 5. Formulation de définitions des principaux termes et concepts utilisés dans l'Article 8(j) et les dispositions connexes.
	<p>2. <i>Aider à l'élaboration et la mise en oeuvre de la seconde phase du programme de travail.</i></p> <p>Mandat: Articles 8 (j), 10(c), 17.2 et 18.4 de la Convention, décisions III/14, IV/9 et seconde phase du programme de travail de la décision V/16. Collecte des informations relatives aux tâches.</p> <p>Moyens: Elaboration et collecte des informations intéressant la tâche et mise en oeuvre de la seconde phase du programme de travail; demander des informations aux Parties, Gouvernements, communautés locales et autochtones (CLA) et d'autres organisations compétentes, consulter avec le groupe de liaison sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes; dresser et tenir un fichier d'experts en CLA.</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Documentation pour la réunion du Groupe de travail spécial sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes. 2. Liaison avec, et consultation des, Parties et du groupe de liaison sur l'Article 8(j), le CHM et les STTM; 3. Fichier des experts.

	<p>3. <i>Compilation du rapport de synthèse sur l'état et les tendances intéressant l'Article 8(j) et les dispositions connexes.</i></p> <p>Mandat: Article 8(j), 10 (c), 17.2, et 18.4 de la Convention; tâche 5 du programme de travail de la décision V/16; décision pertinente de la COP 6.</p> <p>Moyens: Compiler et résumer informations et études des sources existantes, dont les rapports nationaux, communiqués par les Parties, les CLA, et les organisations compétentes.</p> <p>Résultats: Rapport de synthèse et recommandations sur l'état et les tendances intéressant l'Article 8(j) et les dispositions connexes.</p>
Postes approuvés:	P-4 Chargé de programme (Connaissances traditionnelles); Assistant de programme-SG
Ressources extérieures au budget permanent	Fonds de contributions BZ Réunion en février, 5 jours, du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes. participation des pays en développement 2004: \$540,000

(f) *Étude d'impact, responsabilité et réparation*

Tâches	Elaboration d'un programme de travail sur l'étude d'impact, la responsabilité et la réparation.
Résultats escomptés	Mandat: Article 14 de la Convention; décision IV/10 C; décision V/18; et décisions de la COP 6.
	<p>1. <i>Étude d'impact</i></p> <p>Moyens: Recueillir des informations; compiler des études de cas; effectuer des analyses; réexaminer les rapports nationaux pour les informations pertinentes; demander, compiler et synthétiser les information communiquées par les Parties, les Gouvernements, les organisations internationales et régionales compétentes; et projet de lignes directrices sur l'incorporation des questions de diversité biologique dans la législation et/ou les processus des études d'impact environnemental (EIE), en collaboration avec les parties prenantes compétentes;</p> <p>Résultats</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les lignes directrices sur les questions de diversité biologique dans la législation et/ou les processus d'EIE sont intégrées; 2. Les informations sur les expériences diffusées par le biais du CHM.
	<p>2. <i>Responsabilité et réparation</i></p> <p>Moyens:</p> <ol style="list-style-type: none"> (a) Soutenir les travaux du groupe d'experts techniques et juridiques, si la Conférence des Parties le créait lors de sa sixième réunion, en: recueillant des informations; compilant des études de cas; réexaminant les rapports nationaux pour les

	<p>informations pertinentes; demandant, compilant et synthétisant les informations reçues des Parties, des Gouvernements et des organisations internationales et régionales compétentes;</p> <p>(b) Recherche et analyses sur les questions et les thèmes identifiés par la COP 6;</p>
	<p>(c) Lignes directrices sur la mise en place et la mise en oeuvre des mesures administratives et politiques et des régimes juridiques nationaux sur la responsabilité et la réparation des dommages causés à la diversité biologique;</p> <p>(d) Organisation de réunions du groupe d'experts techniques et juridiques sur la responsabilité et la réparation; et</p> <p>(e) Diffusion des informations sur la responsabilité et la réparation et les expériences par le biais du mécanisme de centre d'échange, entre autres.</p>
	<p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rapports de synthèse et analyses des questions relatives à la responsabilité et la réparation; 2. Lignes directrices sur la mise en place et la mise en oeuvre de mesures administratives et politiques et des régimes juridiques nationaux sur la responsabilité et la réparation des dommages causés à la diversité biologique; 3. Informations sur les régimes, les mesures et les expériences diffusées par le biais du mécanisme de centre d'échange, entre autres; 4. Les réunions du groupe d'experts techniques et juridiques sur la responsabilité et la réparation sont organisées; et 5. Le programme de travail relatif à la responsabilité et la réparation.
Postes approuvés:	P4 – Chargé de programme (Conseil juridique et soutien)
Nouveaux postes demandés:	Assistant du programme -SG Responsabilité et Réparation (50%)
Ressources extérieures au budget permanent	Néant

D. Mise en oeuvre et communication (I & O)

(a) Gestion globale

Tâches	Gérer le programme, coordonner le soutien aux réunions intersessions de réexamen facilitant la mise en œuvre de la Convention, représentation extérieure, identifier les questions émergentes relevant de la compétence de la division.
Résultats escomptés	<p>1. <i>Le personnel du programme, ses ressources financières, et ses activités sont bien gérés.</i></p> <p>Moyens: Identification des priorités pour l'affectation des ressources et recherche de fonds supplémentaires, selon le besoin; recrutement et motivation du personnel compétent, évaluation de leur performance et promotion de leur plan de carrière; coordination et orientation du travail par les unités; contribution, par le biais du Comité de gestion du Secrétariat, à la la gestion globale du Secrétariat et à la création et l'application des politiques et procédures du Secrétariat.</p> <p>Résultats: Budgets et plans d'action détaillés pour chaque unité; tous les postes du programme sont tous comblés avec un personnel compétent.</p>
	<p>2. <i>Les réunions intersessions de réexamen, comme l'ISOC et MSP, reçoivent le soutien et la documentation nécessaires à leur bon déroulement.</i></p> <p>Moyens: Préparation de la documentation de procédure; coordination des contributions des autres programmes; fourniture d'avis/conseil aux responsable assurant la présidence et mobilisation des équipes à l'effet de fournir à la présidence et à d'autres responsables élus le soutien de fond et l'assistance administrative pendant les sessions et les consultations.</p> <p>Résultats: Les documents nécessaires remis aux réunions intersessions de réexamen; réunions bien organisées.</p>
	<p>3. <i>Les différents éléments du programme coopèrent avec les organisations, organes, processus et personnes compétents sur les questions relevant de la compétence de la division.</i></p> <p>Moyens: Tenue de la correspondance; convocation des réunions et autres rassemblements, selon qu'il conviendra; promotion et coordination du contact par les unités; participation aux conférences, séminaires et ateliers de travail.</p> <p>Résultats: Echange d'informations pertinentes entre les organes de la Convention et les processus externes.</p>

	<p>4. <i>Participation effective, pour le compte du programme, au Comité de gestion du Secrétariat</i></p> <p>Moyens: Préparer la documentation interne pour assurer une prise de décision effective; participer aux réunions du Comité, ou organiser la représentation; transmettre les décisions du Comité au personnel du programme "Mise en oeuvre et Communication".</p> <p>Résultats: Coordination effective du personnel principalement pour le service des réunions et d'autres questions de fond.</p>
Liens extérieurs	Parties et Gouvernements, organisations des Nations unies, autres organisations intergouvernementales, institutions bilatérales et multilatérales de financement, le FEM et ses agences d'exécution, les organisations non gouvernementales compétentes, les institutions universitaires et de recherche, la presse et les médias, les secrétariats des autres conventions, les institutions éducatives et pédagogiques, les réseaux de communication électronique, les grands groupes, dont le secteur privé et le grand public.
Postes approuvés:	D-1 –Administrateur principal; Secrétaire-SG.
Ressources requises	<p>1. Salaires du personnel: 2003: \$1,876,800 2004: \$1,928,600</p> <p>2. Consultants: 2003: \$ 50,000 2004: \$ 52,500</p> <p>3. Mécanisme de centre d'échange (CHM): 2003: \$ 75,000 2004: \$ 65,000</p> <p>4. Réunions du Groupe consultatif 2003: \$ 80,000 2004: \$ 80,000</p> <p>5. Voyages d'affaires: 2003: \$ 70,000 2004: \$ 73,500</p> <p>6. Perspectives de la biodiversité mondiale (GBO) 2003: \$ 0 2004 \$ 100,000</p> <p>7. Documents d'information/Manuel 2003: \$ 77,500 2004 \$ 81,400</p> <p>8. Assistance temporaire et heures supplémentaires 2003: \$ 7,700 2004: \$ 8,100</p>

Ressources extérieures au budget permanent	<p>Fonds de contributions BZ</p> <p>Réunion sur le Plan stratégique et les opérations de la Convention (MSP)</p> <p>Participation des pays en développement</p> <p>2004: \$163,000</p> <p>Fonds BE de contributions volontaires</p> <p>3 Ateliers de travail régionaux sur le CHM (ALC; Afrique; ECE)</p> <p>2003 \$240,000</p> <p>1 Atelier de travail régionaux sur le CHM (Asie)</p> <p>2004 \$80,000</p>
---	--

(b) *Ressources et instruments financiers*

Tâches	<p>Soutien à la mise en oeuvre des dispositions de la Convention relatives aux ressources financières, y compris l'exploration des mesures financières nationales, une collaboration plus étoffée avec les sources de financement bilatérales, régionales multilatérales, et la promotion de la participation du secteur privé</p>
Résultats escomptés	<p><i>1. Identification et surveillance des ressources financières en soutien à la Convention</i></p> <p>Mandat: Article 20 de la Convention et décisions I/2, II/6, III/6, IV/12 et V/11</p> <p>Moyens: Suivi des ressources financières provenant de sources autres que le mécanisme de financement; exploration des voies et moyens pour mobiliser et canaliser les ressources financières; assistance aux Etats-Parties développés dans la compilation de l'information sur leur soutien financier aux objectifs de la Convention; assistance aux institutions de financement dans leur compilation des informations financières relatives à la Convention; assistance aux institutions de financement dans la fourniture d'informations sur la façon dont leurs activités soutiennent la Convention; identification d'où et comment les Etats-Parties en développement pourraient avoir accès aux ressources financières; suivi de programmes précis de financement de diverses institutions de financement en rapport avec les éléments du programme de travail de la Convention; aide, le cas échéant, aux dialogues des pays avec les institutions de financement intéressées; sensibilisation à la nécessité de fournir des ressources pour soutenir les les éléments du programme de travail</p> <p>Résultats: Base de données des ressources financières de soutien à la Convention est mise à jour; système d'échange d'informations pour les Parties; ateliers de travail sur l'identification, la mobilisation et la gestion des ressources; publications; rapports à la COP.</p>

	<p>2. <i>Collaboration avec organisations internationales compétentes et institutions de financement</i></p> <p>Mandat: Articles 20 et 21, para. 4, de la Convention et décisions II/6, III/6, IV/12 et V/11</p> <p>Moyens: Exploration des moyens de collaboration avec les institutions de financement pour faciliter leurs efforts en vue de garantir un plus grand soutien à la Convention; coordination de la mise en place du système de correspondants pour les ressources financières; facilitation de l'examen du renforcement des institutions financières existantes en vue de fournir des ressources financières à la Convention; promotion des efforts des institutions de financement pour que leurs activités soutiennent davantage la Convention; organisation d'un atelier de travail sur le financement de la biodiversité en vue de faciliter le partage de l'information, de l'expérience et des connaissances; études des caractéristiques des activités de biodiversité et leurs implications sur les décisions de financement; création d'un lien de rapport entre la Convention, les institutions de financement et les organisations internationales compétentes.</p> <p>Résultats: Système de partage de l'information entre les institutions de financement; ateliers de travail sur le financement de la diversité biologique; rapports destinés à la COP.</p>
	<p>3. <i>Exploration des mesures financières en soutien à la mise en œuvre, à l'échelle nationale, de la Convention</i></p> <p>Moyens: Promotion du partage de l'expérience et des connaissances sur les mesures financières entre les Parties; élaboration et promotion de lignes directrices sur les mesures financières en soutien à la mise en œuvre nationale de la Convention; organisation d'ateliers de travail de la création des capacités sur les mesures financières et formulation et mise en œuvre de projets; synthèse et diffusion des expériences nationales en matière de financement de la diversité biologique; élaboration de nouveaux instruments de financement en vue de la mise en œuvre de la Convention; assistance au réexamen des budgets nationaux et des politiques monétaires en vue de promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.</p> <p>Résultats: une base de données axée sur les mesures financières en soutien à la mise en œuvre nationale de la Convention; partage des informations sur les mesures nationales de financement; ateliers de travail pour encourager la création de capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre des projets; rapports à la COP.</p>
	<p>4. <i>Promotion de l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre de la Convention</i></p> <p>Mandat: Articles 20 et 21 de la Convention et décisions III/6, IV/12 et V/11.</p> <p>Moyens: Promotion de la considération de la biodiversité par les institutions de financement privées en collaboration avec les initiatives</p>

	du secteur financier du PNUE; promotion des efforts des institutions de bienfaisance à l'endroit de la biodiversité; suivi des mesures nationales de promotion de l'implication du secteur privé; ateliers de travail internationaux sur le financement du secteur privé en soutien à la Convention.
	Résultats: Base de données sur les ressources financières privées en appui à la Convention; partage des informations avec Parties et le secteur privé; ateliers de travail internationaux sur le financement du secteur privé; rapports adressés à la COP.
Postes approuvés	P-4 Chargé de programme (Ressources financières et instruments); G-7 Assistant du programme
Nouveau poste demandé	Néant
Ressources extérieures au budget permanent	Néant

(c) *Mécanisme de financement*

Tâches	Soutenir la mise en oeuvre de la Convention en entreprenant les tâches confiées au Secrétariat en ce qui concerne le mécanisme de financement, y compris la formulation et la promotion de la mise en oeuvre de l'orientation au mécanisme de financement, élaboration d'orientations supplémentaires et examen critique de l'efficacité du mécanisme de financement
---------------	--

Résultats escomptés	<p>1. <i>Gestion de la relation avec le mécanisme de financement de la Convention</i></p>
	<p>Mandat: Articles 20.2, 21 et 39; décisions I/2, II/6, III/5, III/8, IV/11, IV/13, V/12 et V/13</p> <p>Moyens: Suivi des activités du mécanisme de financement par rapport aux orientations de la COP; liaison avec le mécanisme de financement et les Parties en ce qui concerne les questions intéressant le mécanisme de financement; consultation avec le mécanisme de financement sur ses propositions à la biodiversité, stratégie de financement, programmes opérationnels, politiques et critères, cycle de gestion des projets, et le portefeuille de financement; participation aux réunions techniques et de direction; appréciation du seuil de financement nécessaire pour aider les Etats-Parties en développement à mettre en œuvre la Convention, que pourrait demander la Conférence des Parties, et participation au processus du FEM de reconstitution des ressources.</p> <p>Résultats: Décisions du Conseil FEM, documents de la politique du FEM, projets de biodiversité, rapports adressés à la COP.</p>
	<p>2. <i>Elaboration d'orientations au mécanisme de financement</i></p>
	<p>Mandat: Décisions IV/11 et V/13</p> <p>Moyens: Etude sur l'élaboration d'orientations supplémentaires en relation avec les orientations précédentes; suivi de l'application des orientations de la COP; compilation des recommandations d'orientations supplémentaires pour examen par la COP; consultation avec le mécanisme de financement sur les recommandations d'orientations supplémentaires; liaison avec les Parties sur les questions d'orientations supplémentaires.</p> <p>Résultats: Avis aux Parties; rapports adressés à la COP; échange de vues avec le FEM.</p>
	<p>3. <i>Mise en oeuvre des décisions de la COP au sujet du réexamen de l'efficience du mécanisme de financement</i></p>
	<p>Mandat: Article 21 de la Convention, et décisions I/2, II/6, III/7, IV/11 et V/12.</p> <p>Moyens: Élaboration et mise en oeuvre des termes de référence pour l'examen critique de l'efficience du mécanisme de financement; liaison avec le FEM et les Parties sur les questions se rapportant à l'efficience du mécanisme de financement; invitation à la communication d'informations et des points de vue des Parties, des organisations non gouvernementales et intergouvernementales compétentes; sélection des évaluateurs; aide à la formulation du questionnaire, examen critique sur documents, interviews et visites sur le terrain; études de cas thématiques et par pays; collaboration avec le programme de suivi et d'évaluation du FEM; participation aux ateliers de travail pertinents.</p> <p>Résultats: Communications avec les Parties, études de cas par pays, appui au processus d'évaluation, ateliers de travail, rapports adressés à la COP</p>

Poste accordé:	P-3 Chargé de programme (Mécanisme de financement)
Nouveau poste demandé:	G-7 Assistant du programme
Ressources extérieures au budget permanent	Néant

(d) Mécanisme de centre d'échange (CHM)

Tâches	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique, à l'intérieur, et entre, les pays et les régions. • Formulation d'un mécanisme mondial pour l'échange et l'intégration de l'information sur la biodiversité. • Création du réseau humain et technologique nécessaire • Aider à l'élaboration du centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques
Résultats escomptés	<p>1. <i>Les Gouvernements et les parties intéressées ont accès à l'expertise et l'information nécessaires pour aider à la conception et la mise en œuvre de politiques, et à lancer de nouveaux projets en s'appuyant sur la coopération technique et scientifique</i></p> <p>Mandat: Articles 18.3, 17 de la Convention, le Plan stratégique du centre d'échange; recommandations du comité consultatif informel, décisions V/14 de la COP.</p> <p>Moyens: Création de nouveaux systèmes d'information et de base de données pour le partage et l'échange d'informations; création de systèmes interopérables d'information pour l'extraction des données éviter le double emploi; création de nouveaux canaux de communication pour chercher, repérer et extraire l'expertise.</p> <p>Résultats: Un site internet actualisé, dynamique, axé sur la base de données et interactif contenant les informations pertinentes sur les domaines thématiques de travail de CBD, les experts, et les informations relevant de la Convention et du Protocole (rapports nationaux, ressources financières, etc.).</p>

	<p>2. <i>Le CHM crée la synergie entre l'expertise et les initiatives existantes pour encourager une plus grande coopération</i></p> <p>Mandat: Articles 18.3, 17 de la Convention, le Plan stratégique du centre d'échange; les recommandations du comité consultatif informel, les décisions V/14 de la COP.</p> <p>Moyens: Participer aux initiatives bio-informatiques existantes et nouvelles; partager l'expertise et l'expérience du CHM; organiser des ateliers de travail et des réunions sur le CHM afin de favoriser le partage de l'expertise et créer une synergie avec les nouvelles initiatives.</p> <p>Résultats: Elaboration de nouveaux systèmes et de réseaux afin de promouvoir la coopération technique et scientifique; une plus grande participation des pays en développement aux nouveaux projets et initiatives; apport du CHM aux nouveaux projets et initiatives.</p>
	<p>3. <i>Le CHM fournit des lignes directrices sur l'interopérabilité de l'information pour un plus grand partage et une meilleure intégration des informations.</i></p> <p>Mandat: Articles 18.3, 17 de la Convention, le Plan stratégique du centre d'échange; recommandations du comité consultatif informel, les décisions V/14 de la COP.</p> <p>Moyens: Diffusion des lignes directrices et de la boîte à outils sur l'interopérabilité.</p> <p>Résultats: Les Gouvernements partagent et rendent interopérables les systèmes nationaux; Création de portails centraux pour accéder aux données et informations distribuées; Le savoir technique est transféré aux pays en développement.</p>
	<p>4. <i>Le CHM aide à l'élaboration du centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques</i></p> <p>Mandat: Article 20.1 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.</p> <p>Moyens: Elaborer et mettre en œuvre un mécanisme interactif sur internet, et hors internet et non électronique, pour aider les pays à saisir des informations comme demandé au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.</p> <p>Résultats: Un centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques accessible et fonctionnel.</p>
	<p>5. <i>Le CHM organise des ateliers de travail sur la création de capacités</i></p> <p>Mandat: Articles 18.3, 17 de la Convention, le Plan stratégique du centre d'échange; recommandations du comité consultatif informel, les décisions V/14 de la COP.</p> <p>Moyens: Organisation d'ateliers de travail régionaux pour introduire les initiatives et les technologies du CHM.</p> <p>Résultats: Les pays en développement peuvent appliquer, plus effectivement, la CBD et participer pleinement aux travaux du Secrétariat et du CHM.</p>

	<p>6. <i>Le CHM élabore des initiatives pilotes pour aider aux travaux sur les questions thématiques dans le programme de travail du SBSTTA</i></p> <p>Mandat: Articles 18.3, 17 de la Convention, le Plan stratégique du centre d'échange; recommandations du comité consultatif informel, les décisions V/14 de la COP.</p> <p>Moyens: Formulation d'initiatives pilotes dans les 5 domaines thématiques et les 14 questions intersectorielles de la CBD.</p> <p>Résultats: Les initiatives aident le SBSTTA dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'initiatives dans son programme de travail.</p>
Postes approuvés:	<p>P-4 Chargé de programme, Mécanisme de centre d'échange P-3 Chargé de programme, Internet & Communications électroniques P-2 Chargé de programme, Administrateur de systèmes informatiques G-7 Assistant Opérations informatiques G-7 Assistant du programme, Mécanisme de centre d'échange</p>
Nouveau poste demandé:	P-2 Assistant Internet & Communications électroniques
Ressources extérieures au budget permanent	Fonds de contributions volontaires JPO: mécanisme de centre d'échange

(e) *Rapports nationaux*

Tâches	Soutien à la mise en oeuvre de la Convention en réalisant les tâches assignés au Secrétariat dans le domaine des rapports nationaux, y compris l'analyse des mesures prises par les Parties et leur efficacité, et de la préparation des examens critiques de l'état de la mise en oeuvre.
Résultats escomptés	<p>1. <i>Aider les Parties dans la préparation de rapports thématiques sur les questions nécessitant un examen approfondi à la COP-7 et fournir au SBSTTA et à la COP une analyse de l'information contenue dans ces rapports</i></p>
	<p>Mandat: Article 26 de la Convention; décision V/19 et décision attendue de la COP-6</p> <p>Moyens: Préparation des formats de rapport pour les rapports thématiques sur les écosystèmes de montagne, les zones protégées et le transfert de technologie; liaison avec les correspondants nationaux, le FEM et les agences d'exécution, les institutions spécialisées et les experts compétents; aider la STTM dans l'analyse de l'information des rapports thématiques.</p> <p>Résultats: Soutien aux Parties dans la préparation des rapports thématiques; fourniture au SBSTTA et à la COP d'avis bien fondés et opportuns.</p>
	<p>2. <i>Préparer le format des troisièmes rapports nationaux et, le cas échéant, un avis à la COP sur la révision des procédures et du format d'établissement des rapports.</i></p>

	<p>Mandat: Article 26 de la Convention; décision V/19 et décision attendue de la COP-6.</p> <p>Moyens: Analyse de l'expérience tirée des premiers et des seconds rapports nationaux; incorporation de nouvelles obligations pour l'action nationale établie par les décisions de la COP-6 et l'état de la mise en oeuvre du Plan stratégique; liaison avec les institutions spécialisées et les experts, les agences d'exécution et d'autres organisations ainsi qu'avec les correspondants nationaux et les directeurs de la biodiversité.</p> <p>Résultats: Avis opportuns et pertinents pour la COP-7.</p>
	<p>3. <i>Contribuer à l'identification de synergies et d'opportunités pour harmoniser les critères d'établissement des rapports par les Parties.</i></p> <p>Mandat: Décision V/19 et décision attendue de la COP-6.</p> <p>Moyens: Poursuite de la collaboration avec les secrétariats des autres conventions, DESA/NU, PNUE et les autres organes compétents; analyse des résultats des projets pilotes; introduction des recommandations du Sommet mondial sur le développement durable sur l'harmonisation de l'établissement des rapports.</p> <p>Résultats: Identification des moyens d'harmonisation de l'établissement des rapports au titre des traités pertinents pour optimiser la disponibilité de l'information figurant dans ces rapports et réduire la demande sur les Parties, permettant ainsi une plus grande disponibilité des informations pertinentes et un soutien accru à la prise de la décision et à la formulation de politiques.</p>
	<p>4. <i>Diffusion des rapports et d'autres documents relatifs à l'évaluation de la mise en oeuvre de la Convention</i></p> <p>Mandat: Décisions II/17, IV/14, V/19 et décision attendue de la COP-6.</p> <p>Moyens: Poursuite de la diffusion, par le biais du mécanisme de centre d'échange, des rapports nationaux, des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique, des études de la biodiversité par pays et d'autres informations nationales, régionales et internationales sur l'état et les tendances de la biodiversité et la situation de la mise en oeuvre de la Convention.</p> <p>Résultats: Facilitation de l'accès par les Parties et d'autres utilisateurs à l'information sur la mise en oeuvre de la Convention.</p>
	<p>5. <i>Poursuite de l'élaboration de méthodologies d'évaluation de la mise en oeuvre de la Convention et identification des voies et moyens pour faciliter davantage la mise en oeuvre à l'échelle nationale.</i></p>

	<p>Mandat: Article 26 de la Convention; décisions IV/14(4), V/19, V/20 et décision attendue de la COP-6.</p> <p>Moyens: Dans le contexte du suivi de la mise en oeuvre du Plan stratégique, liaison avec les experts et les institutions spécialisées, les agences d'exécution et d'autres organisations qui soutiennent le développement des capacités nationales et régionales dans la planification de la biodiversité, ainsi qu'avec les correspondants nationaux et les directeurs de la biodiversité.</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fourniture à la COP d'avis pertinents et opportuns sur l'état de la mise en oeuvre de la Convention; 2. De plus grandes synergies entre les mécanismes de mise en oeuvre à l'échelle nationale, régionale et mondiale; et 3. Une meilleure identification des besoins prioritaires en développement de capacités et en soutien financier.
	<p>6. <i>Préparation et publication des Perspectives de la biodiversité mondiale (GBO)</i></p> <p>Mandat: Décision II/1 et décision attendue de la COP-6</p> <p>Moyens: Analyse des rapports nationaux et d'autres informations pertinentes, y compris par le biais de la collaboration avec les institutions spécialisées et avec l'assistance d'experts consultants, pour la préparation de la seconde édition de la GBO. Superviser la conception et la production; assurer la liaison avec la maison de publication.</p> <p>Résultats: Publication de haute facture pour aider à la mise en oeuvre de la Convention par les Parties et contribuer à l'éducation et la sensibilisation du public.</p>
Postes approuvés	<p>P-5 Chargé de programme</p> <p>P-3 Directeur des Affaires Environnementales</p> <p>G-6 Assistant du programme</p>
Nouveaux postes demandés	Néant
Ressources extérieures au budget permanent	Fonds de contributions volontaires JPO: Junior Professional Officer (P-2)

(f) *Bibliothèque et publications*

Tâches	Fournir au Secrétariat et au public intéressé des informations complètes et pertinentes sur la diversité biologique.
Résultats escomptés	1. <i>Le fonds documentaire de la bibliothèque et la base de données bibliographiques sur la diversité biologique sont bien gérés.</i>

	<p>Mandat: Articles 24, 13 et 17 de la Convention.</p> <p>Moyens: Acquisition de documents pertinents (journaux, monographies, etc.); catalogage, indexation, étiquetage et rangement des documents; suivi de l'utilisation de la bibliothèque. Traitement des documents; saisie des données; tenue de la base de données.</p> <p>Résultats: Base de données des documents pertinents sur la diversité biologique; accès des utilisateurs aux documents pertinents publiés sur la diversité biologique; disponibilité de la base bibliographique de données sur le Secrétariat de la CBD en intranet. Tenue des fichiers informatiques. Stockage et préservation des documents de bibliothèque.</p>
	<p>2. <i>Les utilisateurs peuvent avoir accès à l'information sur la collection de la bibliothèque par Intranet et d'autres produits d'information.</i></p> <p>Mandat: Articles 13, 17 et 24 de la Convention.</p> <p>Moyens: Tenue d'une fenêtre Intranet pour la bibliothèque sur le site internet du Secrétariat de la CBD. Publication de la liste des acquisitions et d'autres produits d'information mise à disposition sur demande.</p> <p>Résultats: Information mise à jour sur le corpus de la bibliothèque destinée aux utilisateurs internes et externes. Promotion de la Convention et de l'échange d'information.</p>
	<p>3. <i>La collection en ligne sur les sources d'information spécialisée portant diversité biologique est mise à jour et entretenue.</i></p> <p>Mandat: Articles 17 et 24 de la Convention.</p> <p>Moyens: Collection, saisie de données d'information.</p> <p>Résultats: Tenue d'une liste de sources d'information spécialisée sur la diversité biologique.</p>
	<p>4. <i>Les publications sont bien produites et bien gérées.</i></p> <p>Mandat: Articles 13, 17 et 24 de la Convention.</p> <p>Moyens: Coordination de la conception, impression et distribution des publications du Secrétariat de la CBD. Gestion du stock de publications. Entretien du site internet du Secrétariat de la CBD sur les publications. Production d'outils promotionnels. Diffusion des informations pertinentes destinées à des groupes ciblés.</p> <p>Résultats: Augmenter le nombre de publications bien produites et pertinentes.</p>
Poste accordé:	P-4 Bibliothécaire (promu à partir de la classe P-3)
Nouveau poste demandé:	G-7 Assistant du programme
Ressources extérieures au budget permanent	Néant

(g) *Éducation et sensibilisation du public*

Tâches	Favoriser l'éducation et la sensibilisation du public sur la diversité biologique, la Convention et ses objectifs, ainsi que les activités entrant dans le cadre de la CBD.
---------------	---

Résultats escomptés	<p>1. <i>Elaboration et mise en oeuvre poussées des activités sur l'éducation et la sensibilisation du public.</i></p> <p>Mandat: Article 13 de la Convention et décision IV/10 B, para.6.</p> <p>Moyens: Participation aux réunions, communication et échange d'informations sur l'évaluation et la sensibilisation du public avec des partenaires comme l'UNESCO, d'autres conventions, le PNUE, l'UICN, l'UNICEF, etc. Etablissement de contacts avec les universités et d'autres institutions locales.</p> <p>Résultats: Renforcer la sensibilisation du public aux questions de biodiversité, activités spécifiques pour les étudiants et les enfants, recommandations aux Parties sur les moyens de mise en oeuvre.</p>
	<p>2. <i>Diffusion de l'information destinée à des groupes ciblés.</i></p> <p>Moyens: Documentation promotionnelle, bulletin de la CBD, interviews et conférences de presse, communiqués de presse, réponses aux demandes d'information par email, etc.</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un bulletin publié 3 fois par an 2. Une plus grande couverture médiatique et contacts avec les médias 3. Affiches et autres matériels didactiques 4. Calendrier 5. Vidéo 6. T-shirts, sacs, etc.
	<p>3. <i>Entretien et mise à jour du site internet</i></p> <p>Moyens: Programmes et logiciels de gestion internet (en collaboration avec le CHM, le personnel permanent et/ou les consultants).</p> <p>Résultats: Le bulletin <i>CBD News</i> mis sur Internet, une page web PEA avec liens, un site internet spécialement conçu pour les enfants, espace de la presse.</p>
Postes approuvés:	P-3 Chargé de l'Information G-6 Assistant du programme
Nouveaux postes demandés:	P-2 Education et sensibilisation du public
Ressources extérieures au budget permanent	Néant

E. La prévention des risques biotechnologiques (BS)*

(a) *Gestion globale*

Tâches	Gestion du programme; coordination du soutien à la COP sur les questions pertinentes; représentation externe; identifier et guider le développement des travaux sur les questions émergentes relevant de la compétence du programme.
Résultats escomptés	1. <i>Gestion des ressources humaines et financières, et des activités de sorte à optimiser la satisfaction des besoins identifiés par les</i>

* Ce programme de travail a été conçu en partant de l'hypothèse que le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques entrerait en vigueur en 2002.

	<p><i>organes de la Convention, et contribuer à la gestion globale et effective des opérations du Secrétariat.</i></p> <p>Moyens: Identification des priorités pour l'affectation des ressources et recherche de fonds supplémentaires, selon le besoin; recrutement et motivation du personnel, évaluation de sa performance et promotion de son plan de carrière; coordination et orientation du travail par les programmes et les sous-programmes; contribution, par le biais du Comité de gestion du Secrétariat, à la gestion globale du Secrétariat et à l'élaboration et l'application des politiques et procédures du Secrétariat.</p> <p>Résultats: Budgets et plans d'action détaillés pour chaque programme et sous-programme; unité dotée d'un personnel complet et compétent.</p>
	<p>2. <i>La COP/MOP et son Bureau reçoivent le soutien et la documentation nécessaires à leur bon fonctionnement.</i></p> <p>Moyens: Préparation de la documentation; planning des sessions; supervision de la préparation de la documentation nécessaire, y compris celles des sessions, à remettre à la COP/MOP; coordination des contributions des autres programmes, selon le besoin; soutenir l'organisation et le service des réunions du Bureau de la COP/MOP; fourniture de conseils et avis à la Présidence de la COP/MOP et mobilisation des équipes qui fourniront un soutien substantiel à la Présidence de la COP/MOP et aux autres responsables élus et assistance administrative durant les sessions et les consultations.</p> <p>Résultats: Un ordre du jour annoté pour, et un rapport de, chaque session de la COP/MOP; les documents requis soumis à la COP/MOP et à ses organes subsidiaires; des réunions de Bureau bien organisées.</p>
	<p>3. <i>Participation effective, pour le compte du programme, au Comité de gestion du Secrétariat</i></p> <p>Moyens: Préparer la documentation interne pour assurer une prise de décision efficace; participer aux réunions du Comité, ou organiser la représentation; transmettre les décisions du Comité au personnel du programme sur la prévention des risques biotechnologiques.</p> <p>Résultats: Coordination effective du personnel notamment pour servir les réunions et pour d'autres tâches importantes.</p>
Liens extérieurs	Parties et Gouvernements, organes des Nations unies, autres organisations intergouvernementales, institutions de financement bilatérales et multilatérales, le FEM et ses agences d'exécution, les ONG compétentes, les institutions universitaires et de recherche, la presse et les médias, les secrétariats des autres conventions, les réseaux de communication électronique, les grands groupes, y compris le secteur privé et le grand public.
Postes approuvés	P-5- Chargé de programme senior; Assistant du programme-SG (G-7); Secrétaire SG (G-6)

Ressources requises	<p>1. Salaires du personnel: 2003: \$848,820 2004: \$891,261</p> <p>2. Bureau réunions (2): 2003: \$ 45,000 2004: \$ 47,250</p> <p>3. Consultants/Sous-traitance 2003: \$ 14,500 2004: \$ 15,225</p> <p>4. Voyages d'affaires: 2003: \$ 70,000 2004: \$ 73,500</p> <p>5.MOP-2 et MOP-3 2003: \$525,000 2004: \$250,000</p> <p>6. Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques 2003: \$26,500 2004: \$ 27,825</p> <p>1. Réunion spéciale sur la responsabilité et la réparation 2003: \$439,385 2004: \$ 0</p> <p>2. Réunions d'experts/Groupe de liaison 2003 ; \$43,000 2004: \$45,150</p> <p>3. Frais services communs 2003: \$148,500 2004: \$155,925</p>
Ressources extérieures au budget permanent	<p>Fonds de contributions BZ</p> <p>Réunions de la MOP – participation des pays en développement 2003: \$540,000 2004: \$540,000</p> <p>Réunion spéciale à composition non limitée sur la responsabilité et la réparation 2003: \$270,000</p> <p>Réunions régionales du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques (8) 2003: \$300,000 2004: \$300,000</p>

(b) Programme d'habilitation

Tâches	Promouvoir et faciliter la mise en oeuvre effective du Protocole
Résultats escomptés	<p><i>1. Procédures et mécanismes pour faciliter la prise de la décision par les Parties importatrices.</i></p> <p>Mandat: Article 10, paragraphe 7 du Protocole.</p>
	<p>Moyens: Les Parties auront à identifier leurs besoins en capacités afin de prendre des décisions dans les délais prévus par le Protocole; Elaborer des procédures et des mécanismes axés sur la demande pour faciliter la prise de la décision; développer le fichier des experts et le centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques comme l'un des principaux mécanismes de soutien, fourni sur demande, en vue de faciliter la prise de la décision par les Parties importatrices.</p>
	<p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Base de données sur les besoins des Parties dans le domaine de l'évaluation et de la gestion des risques; 2. Fichier des experts élaboré pour aider les Parties dans la prise de la décision; 3. Les informations pertinentes devant aider les Parties dans la prise de la décision sont disponibles sur le centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques.

	<p>2. <i>Partage des informations et centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques (BCH)</i></p> <p>Mandat: Article 20 du Protocole.</p> <p>Moyens: Détermination des besoins des Parties pour appliquer le BCH; élaboration d'un BCH fonctionnel en s'appuyant sur l'expérience acquise pendant la phase pilote du BCH; coopération avec d'autres organisations compétentes et les centres d'échange nationaux sur la prévention des risques biotechnologiques afin de mettre en place les bases de données nécessaires et les systèmes de gestion et d'échange d'informations; élaboration de systèmes opérationnels, de politiques et de procédures de gestion de l'information pour recevoir et donner des informations; fourniture d'avis techniques pour aider les Parties ou les groupes régionaux à promouvoir l'exploitation et la mise en place de BCH.</p> <p>Résultats: Identification des besoins nationaux et leur satisfaction pour la mise en place d'un centre opérationnel d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques.</p>
	<p>3. <i>Mécanismes pour promouvoir la création des capacités pour une mise en oeuvre effective du Protocole</i></p> <p>Mandat: Article 22 et Article 28, paragraphe 3 du Protocole et décisions II/4, III/6 et EM-I/3, paragraphe 14, de la Conférence des Parties.</p> <p>Moyens: Renforcement du fichier des experts sur la prévention des risques biotechnologiques en tant que mécanisme pour fournir avis et assistance, selon qu'il conviendra, pour le développement de ressources humaines et la promotion du renforcement institutionnel en vue de la mise en oeuvre effective du Protocole; identification de la disponibilité des ressources et des voies et moyens permettant de les mobiliser et de les affecter à la mise en oeuvre du plan d'action pour la création des capacités en vue de la mise en oeuvre effective du Protocole; identification de la manière et des domaines où les pays en développement pourraient avoir accès à ces ressources; exploration des moyens pour encourager l'implication des organisations compétentes, dont le secteur privé, pour soutenir la mise en oeuvre du Protocole.</p> <p>Résultats: Utilisation effective du fichier des experts; développement d'un mécanisme de coordination pour la mise en oeuvre du plan d'action afin de promouvoir les partenariats et optimiser les complémentarités et les synergies entre diverses initiatives de création des capacités.</p>
	<p>4. <i>Manipulation, transport, emballage et identification</i></p> <p>Mandat: Article 18 du Protocole.</p> <p>Moyens: Réunions d'experts techniques en manipulation, transport, emballage et identification afin d'examiner les besoins et les modalités d'élaboration de mesures devant aider les Parties à honorer leurs obligations au titre de l'Article 18 du Protocole.</p> <p>Résultats: Recommandations sur la mise en oeuvre adéquate des conditions prévues à l'Article 18.</p>

	<p>5. <i>Responsabilité et réparation</i></p> <p>Mandat: Article 27 du Protocole.</p> <p>Moyens: Réunions, en 2003 et 2004, d'un Groupe spécial d'experts juridiques et techniques sur la responsabilité et la réparation.</p> <p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des éléments susceptibles d'être inclus dans le régime de la responsabilité et de la réparation; 2. Recommandations sur les règles et les procédures relatives à la responsabilité et la réparation pour la COP/MOP.
	<p>6. <i>Respect des obligations</i></p> <p>Mandat: Article 34 du Protocole.</p> <p>Moyens: Elaboration de procédures et de mécanismes de respect des obligations, en s'appuyant sur les points de vue émis par les Parties.</p> <p>Résultats:</p> <p>Adoption de procédures et de mécanismes pour promouvoir le respect des obligations et traiter les cas de non-respect par la COP/MOP.</p>
Postes approuvés:	P-4-Responsable des Affaires Juridiques et Politiques; P-3- Chargé de programme/Information scientifique et technique (sera promu au P4) P-3 Chargé des affaires environnementales/la création des capacités et la communication; P-3- Chargé de programme/Étude scientifique; P-2 –Adjoint au Responsable des affaires juridiques (sera promu à P-3); Assistant du programme-SG (G-7)
Nouveaux postes demandés:	P-3- Responsable des Données électroniques.
Ressources extérieures au budget permanent	Fonds BE de contributions volontaires i) Réunions régionales du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques (8) 2003: \$80 000 2004: \$80 000 ii) Réunions des experts techniques (4) 2003: \$160 000.....2004: \$160 000 iii) Ateliers de travail régionaux du centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques (4) 2003: \$160 000 2004: \$160 000 iv) Consultants/sous-traitance: centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques 2003: \$20 000.....2004: \$20 000

F. Gestion des Ressources et Services de Conférences (RMCS)

(a) Gestion globale

Tâches	Gestion du programme, facilitation de l'administration du Secrétariat, veiller à ce que les installations de conférence, le personnel et les ressources financières sont fins prêts pour assurer le fonctionnement efficient du Secrétariat.
Résultats escomptés	1. <i>Les activités et le personnel du programme sont gérés avec efficience pour soutenir les opérations du Secrétariat.</i>

	<p>Moyens: Supervision, coordination et orientation du travail du personnel du programme; évaluation de la performance du personnel; consultation avec la direction exécutive et le programme de gestion sur l'affectation des ressources financières et humaines au sein du Secrétariat; participation au Comité de gestion du Secrétariat; collaboration les différentes divisions du Secrétariat sur le programme/calendrier des conférences/réunions. Consultation avec le PNUE/UNON sur l'administration des ressources financières et des services de conférence, si nécessaire.</p> <p>Résultats: Plans d'action détaillés pour les membres du personnel de l'unité; plan actualisé des réunions pour le Secrétariat; disponibilité des fonds pour les opérations du Secrétariat; documentation préparée pour le Bureau COP/COP, selon le besoin.</p>
	<p>2. <i>Participation effective, pour le compte du programme, au Comité de gestion du Secrétariat</i></p> <p>Moyens: Préparer la documentation interne pour assurer une prise de la décision effective; participer aux réunions du Comité, ou organiser la représentation; transmettre les décisions du Comité au personnel du programme RMCS.</p> <p>Résultats: Coordination effective du personnel essentiellement pour servir les réunions et d'autres sujets de fond.</p>
Liens extérieurs	PNUE, UNON, d'autres agences des Nations unies sur le lieu d'affectation; le Gouvernement-hôte; les missions diplomatiques et les délégations; les secrétariats des autres conventions
Postes approuvés:	P-4-Chef, Gestion du Fonds/Administration (PNUE) (sera promu au P-5);

Ressources requises	<p>1. Salaires du personnel: 2003: \$490,200 2004: \$505,500</p> <p>2. COP réunions: 2003: \$ 0 2004: \$900,000</p> <p>3. Voyage des participants à la COP: 2003: \$ 0 2004: \$705,000</p> <p>4. Réunions du SBSTTA (2): 2003: \$525,000 2004: \$551,300</p> <p>5. Réunions intersessions de réexamen (2) 2003: \$250,000 2004: \$ 262,500</p> <p>6. Réunions MOP (2) 2003: \$0 2004: \$0</p> <p>7. Réunion sur l'Article 8(j) 2003: \$ 0 2004: \$282,000</p> <p>8. Voyages d'affaires : 2003: \$ 70,000 2004: \$ 73,500</p> <p>9. Dépenses générales de fonctionnement: 2003: \$505,000 2004: \$530,300</p> <p>10. Communications: 2003: \$170,000 2004: \$178,500</p> <p>11. Papeterie et nécessaire de bureau: 2003: \$35,000 2004: \$ 36,800</p> <p>12. Meubles et équipements: 2003: \$ 35,000 2004: \$36,800</p> <p>13. Impression extérieure: 2003: \$ 55,000 2004: \$ 57,800</p> <p>14. Formation/bourses: 2003: \$25,000 2004: \$26,300</p> <p>15. Assistance temporaire et heures supplémentaires 2003: \$ 7,700 2004: 8,100</p> <p>16. Hébergement: 2003: \$ 25,000 2004: \$ 26,000</p>
Ressources extérieures au budget permanent	Néant

(b) Gestion des ressources financières

Tâches	En coopération avec le PNUE et UNON, RMCS assure au Secrétariat la gestion des ressources financières et la comptabilité.
Résultats escomptés	<p>1. <i>Les finances de la Convention sont bien gérées.</i></p> <p>Mandat: Article 24 de la Convention.</p> <p>Moyens: Préparation des budgets et des rapports associés; surveillance et vérification/audit des dépenses: gestion des fonds de contributions volontaires et comptes productifs d'intérêts; approvisionnement efficient de biens et services et règlement à temps des factures; rapports sur les versements de contributions indicatives et collecte volontaire de fonds; recherche d'arrangements de voyage économiques; gestion des arrangements de services communs à Montréal.</p> <p>Résultats: budget de programmes biennal proposé; rapports financiers adressés à la COP; documents comptables pour l'audit; information sur les contributions indicatives envoyée annuellement à chaque Partie, paiements notés avec exactitude.</p>
Postes approuvés:	P-2-Directeur financier (PNUE); Assistant au directeur financier - SG (PNUE) (G-8); Assistant Contributions SG (PNUE) (G-5); Assistant Gestion des fonds SG (PNUE) (G-5);
Ressources extérieures au budget permanent	Tout le personnel financé par le PNUE

(c) Planification et gestion des conférences

Tâches	En coopération avec le PNUE et UNON, le programme RMCS fournit au Secrétariat des services de conférence pour toutes les réunions convoquées par le Secrétariat de la CBD
Résultats escomptés	<p>1. <i>Les réunions de la COP et de ses organes subsidiaires et les ateliers de travail sont bien organisés.</i></p> <p>Mandat: Article 24 de la Convention.</p> <p>Moyens: Liaison avec les installations commerciales de conférences; création d'une infrastructure temporaire nécessaire au niveau des installations de conférence (y compris la location et l'installation de mobilier et de matériel); prise sous contrat et formation du personnel temporaire.</p> <p>Résultats: Des installations de conférence adéquates pour chaque session; les équipes de personnel temporaire chargées de diverses tâches avant et durant chaque session.</p>
	2. <i>Les services de conférence sont assurés à toutes les sessions.</i>

	<p>Mandat: Article 24 de la Convention.</p> <p>Moyens: Coordination avec les fournisseurs de services de conférence (UNON et autres).</p> <p>Résultats: Interprétation simultanée en salle de conférence dans toutes les six langues de la CBD lors des réunions officielles de la COP et de ses organes subsidiaires; les salles de conférences sont supervisées par le personnel et les techniciens et équipées du système son. Présence de la sécurité à toutes les sessions.</p>
	<p>3. <i>Participation optimale des Parties et d'autres participants invités aux réunions du Secrétariat</i></p> <p>Mandat: Article 24 de la Convention.</p> <p>Moyens: Coordination étroite et liaison les services de soutien et les unités de programme responsables de la nomination des délégués, des arrangements de voyage et de la documentation de la réunion.</p> <p>Résultats: Les participants aux conférences reçoivent la documentation à temps, leurs arrangements de voyages entrepris et leur participation facilitée.</p>
	<p>4. <i>La documentation est produite en temps opportun et distribuée avant, pendant et après les sessions des organes de la Convention.</i></p> <p>Mandat: Article 24</p> <p>Moyens: Révision des documents; liaison avec les traducteurs et les fournisseurs des services de documentation (UNON et d'autres); tenue d'un système de collecte de documents au niveau du Secrétariat.</p> <p>Résultats: Documents originaux révisés et, le cas échéant, traduits documents; impression des copies des documents; distribution des documents à la date indiquée avant les sessions des organes de la Convention.</p>
Postes approuvés:	P4- Le rédacteur (passe à la catégorie P-5); P-3 le Chargé de conférences; Assistant du Chargé de conférences - SG (G-5)
Nouveaux postes demandés:	Assistant au rédacteur (G-7)
Ressources extérieures au budget permanent	Assistant des Services de conférences – SG financé par le PNUE

(d) *Services administratifs et du personnel*

Tâches	En coopération avec le PNUE et l'UNON, le RMCS fournit au Secrétariat les services administratifs et du personnel.
Résultats escomptés	<p>1. <i>Gestion efficace des ressources humaines du Secrétariat pour le compte de la Convention</i></p> <p>Mandat: Article 24 de la Convention.</p> <p>Moyens: Toutes les actions du personnel sont entreprises et suivies avec le PNUE/UNON sur le recrutement, la nomination et la promotion; le recrutement des consultants et du personnel vacataire; la tenue des dossiers du personnels et du fichiers de candidatures; la mise en oeuvre du système d'évaluation de la performance; la liaison avec l'Association du personnel; la supervision du relevé de salaires des droits/bénéfices du personnel SG; contrôle des congés.</p> <p>Résultats: le recrutement, les nominations, les prorogations de contrat du personnel sont entrepris et suivis avec l'UNEP/UNON, le système d'évaluation de la performance entièrement fonctionnel, les besoins en formation sont étudiés et satisfaits, les registres des congés sont tenus, le personnel du Secrétariat est informé des règlements.</p>
	<p>2. <i>Gestion du programme de bourses y compris les Administrateurs auxiliaires (JPO).</i></p> <p>Mandat: Article 24 de la Convention.</p> <p>Moyens: Les actions administratives sont entreprises et suivies en ce qui concerne le placement des JPO dans le Secrétariat et la délivrance de bourses, le cas échéant.</p> <p>Résultats: Le recrutement des JPO se fait selon le calendrier établi; l'accord de bourses, l'acceptation et la consommation des bourses par les candidats retenus.</p>
	<p>3. <i>Les services de voyage sont fournis aux membres du personnel et aux participants aux réunions.</i></p> <p>Mandat: Article 24 de la Convention.</p> <p>Moyens: Liaison avec les membres du personnel/participants en ce qui concerne les arrangements de voyage; réservation des vols les plus économiques; démarches d'obtention de visas, le cas échéant; réservations d'hôtel, le cas échéant; préparation des autorisations de voyage y compris le calcul des frais de déplacement; calcul des demandes de remboursement de frais de voyages;</p> <p>Résultats: Les voyageurs sont réservés sur les vols directs et les plus économiques et arrivent à leurs destinations sans retard.</p>
	<p>4. <i>Les systèmes informatiques du Secrétariat sont bien entretenus.</i></p>

	<p>Mandat: Article 24 de la Convention.</p> <p>Moyens: Entretien régulier des systèmes; intervention à temps en cas de besoins; amélioration des logiciels et du matériel hardware en temps opportun.</p> <p>Résultats: Bon fonctionnement des systèmes informatiques et du réseau conformément aux besoins du programme de travail du Secrétariat.</p>
<p>Postes approuvés:</p> <p>Nouveaux postes demandés:</p>	<p>Chargé des services administratifs P-3 (PNUE); Adjoint au service du personnel - SG (G-6); Assistant adjoint - SG (G-6) (passe à la catégorie G-7); Assistant Voyages-SG (G-7); Réceptionniste (G-5); Coursier (G-4);</p> <p>Assistant Voyages (G-6)</p>
<p>Ressources extérieures au budget permanent</p>	<p>Chargé des services administratifs - P-3 et Adjoint au service du personnel financés par le PNUE</p>

*Annexe***ABBREVIATIONS**

CGRFA	Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CHM	mécanisme de centre d'échange
CIFOR	Centre de recherche forestière internationale
CITES	Convention sur le commerce international de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
COP	Conférence des Parties à la Convention
COP 1	première réunion de la COP, Nassau, 28 novembre - 9 décembre 1994
COP 2	deuxième réunion de la COP, Jakarta, 4 - 17 novembre 1995
COP 3	troisième réunion de la COP, Buenos Aires, 3 - 14 novembre 1996
COP 4	quatrième réunion de la COP, Bratislava, 4 - 15 mai 1998
COP 5	cinquième réunion de la COP, Nairobi, 15 - 26 mai 2000
COP 6	sixième réunion de la COP, La Haye, 7 - 19 avril 2002
CDD	Commission du développement durable
CTE	Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC
ExCOP	première réunion extraordinaire de la Conférence des Parties à la Convention
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds de l'environnement mondial
GISP	Programme mondial des espèces envahissantes
GIWA	Evaluation des eaux intérieures internationales
GTI	Initiative taxonomique mondiale
IACSD	Comité Inter-Agences sur le développement durable
EEE	espèces exotiques envahissantes
CIPC	Comité intergouvernemental du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques
ICGEB	Centre international de génie génétique et de Biotechnologie
ICLARM	Centre international d'aménagement des ressources bioaquatiques
ICRI	Initiative internationale sur les récifs coralliens
FIF	Forum intergouvernemental sur les forêts
IMCAM	gestion intégrée des zones marines et côtières
OMI	Organisation maritime internationale
COI	Commission océanographique intergouvernementale
IPF	Groupe intergouvernemental sur les forêts
IPR	droits de propriété intellectuelle
ISOC	Réunion intersessions sur les opérations de la Convention sur la diversité biologique
IUCN	Union mondiale pour la nature
IUFRO	Union internationale des instituts de recherches forestières
MSP	Réunion sur le Plan stratégique, les rapports nationaux et la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique
MTPW	programme de travail à moyen terme
OECD	Organisation pour la coopération et le développement économiques

Ramsar	Convention sur les zones humides d'importance internationale, notamment en tant qu'habitats des oiseaux d'eau
SBSTTA	L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
SBSTTA 1	Première réunion du SBSTTA, Paris, 4 - 8 septembre 1995
SBSTTA 2	Seconde réunion du SBSTTA, Montréal, 2 - 6 septembre 1996
SBSTTA 3	Troisième réunion du SBSTTA, Montréal, 1 - 5 septembre 1997
SBSTTA 4	Quatrième réunion du SBSTTA, Montréal, 21 - 25 juin 1999
SBSTTA 5	Cinquième réunion du SBSTTA, Montréal, 31 janvier - 4 février 2000
SBSTTA 6	Sixième réunion du SBSTTA, Montréal, 12 - 16 mars 2001
SBSTTA 7	Septième réunion du SBSTTA, Montréal, 12 - 16 novembre 2001
SCOPE	Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement
STAP	Groupe de consultants scientifiques et techniques (du FEM)
TRIP	Accord sur les aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle
UN/DESA	Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies
CNULCD	Convention des Nations unies de lutte contre la désertification dans les pays souffrant de la sécheresse et/ou de la désertification notamment en Afrique
CNUED	Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement
UNCLOS	Convention des Nations sur le droit de la mer
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations pour l'éducation, la science et la culture
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
FNUF	Forum des Nations unies sur les forêts
UNGA	Assemblée générale des Nations unies
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMC	Organisation mondiale du commerce
